ELECTROTECH *mag*

Le magazine des industries électriques, électroniques et de communication — JUILLET 2022 — 8

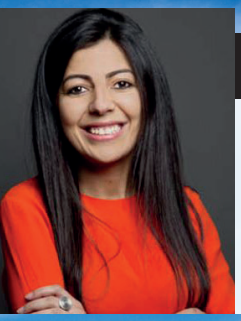

Entretien avec

Karima CHERIFI
DRH Nexans France
et Ambassadrice UIMM
du Mentorat pour la métallurgie
Page 6

Décryptage

Xavier PIECHACZYK
Président du directoire de Réseau
de transport d'électricité (RTE)
Page 8

Dossier

POLITIQUE D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES
Vers un plan d'investissement ambitieux ?
Page 7

FIEEC

Sommaire

P.7

Dossier

Politique d'infrastructures énergétiques : Vers un plan d'investissement ambitieux ?

P.6

Entretien avec

Karima CHERIFI
DRH Nexans France
et Ambassadrice UIMM
du Mentorat pour la métallurgie

P.8

Décryptage

Xavier PIECHACZYK
Président du directoire de Réseau
de transport d'électricité (RTE)

P.5 **Edito**
Laurent TARDIF, président de la FIEEC

P.6 **Entretien avec**
Karima CHERIFI, DRH Nexans France et Ambassadrice UIMM du Mentorat pour la métallurgie

P.7 **Dossier**
Politique d'infrastructures énergétiques :
Vers un plan d'investissement ambitieux ?

P.8 **Décryptage**
Xavier PIECHACZYK
Président du directoire de Réseau de transport d'électricité (RTE)

P.12 **Repères**
La Fédération
Numérique
Bâtiment
Développement durable
électronique
électrique
Formation
Innovation
International | Europe

P.40 **Carnet**

P.42 **Place aux partenaires**
ZVEI : Le partenaire industriel allemand des électrotechnologies

P.43 **Agenda**

Vous souhaitez figurer dans la prochaine édition ? Contactez communication@fieec.fr
pour relayer vos actualités ou disposer d'un espace publicitaire.

Directeur de publication : Benoît Lavigne – Délégué Général de la FIEEC
Rédacteur en chef : Legrand Conseil – Emmanuelle Legrand
Graphiste : Agence DixHuit – Clémentine Crétois | **Imprimerie** : DESKOM – certifié PEFC

Édito

Laurent TARDIF
Président de la FIEEC

Chers collègues, chers amis,

Ce premier semestre 2022 aura été intense. La reprise économique après des années saccadées par la crise sanitaire, la guerre russo-ukrainienne et la gestion des pénuries ne nous auront laissé aucun répit et la résilience de nos industries n'est désormais plus à prouver. Elles sont désormais perçues comme un symbole de souveraineté par nos dirigeants et par les Français, à la hauteur de leur importance pour les défis à venir.

Dans ce numéro, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'un de ces grands défis : celui de nos politiques et infrastructures énergétiques. Comme vous le savez déjà, notre transition écologique ne se fera pas sans une électrification de l'ensemble de nos usages énergétique, permettant la décarbonation de nos sociétés. Or, si la nécessité de cette transition écologique n'est ignorée de personne à présent, les infrastructures cruciales à celle-ci sont les grandes oubliées du débat public. J'alertais dans une récente tribune publiée par Les Échos que dans le monde électrique de demain, les besoins en bornes de recharge, en tableaux électriques, transformateurs et réseaux fiables seront colossaux. Parce que ce sont elles qui produisent ces technologies, nos industries se retrouvent ainsi au cœur des révolutions à venir.

C'est pourquoi il est crucial que tout soit fait pour que nous puissions continuer à produire et à innover comme nous savons si bien le faire. Nous vous avions parlé dans le dernier numéro de l'importance cruciale de la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières, et la crise ukrainienne nous a tristement donné raison. Les complications dans la chaîne d'approvisionnement, la montée du prix des matières premières et de l'énergie mettent une fois de plus la résilience de nos entreprises à rude épreuve. Je ne peux aborder le sujet de la guerre en Ukraine sans adresser toutes mes pensées aux victimes de ce conflit, et à tous ceux ayant encore des proches là-bas. Nous ne pouvons qu'espérer que le conflit trouve une fin le plus rapidement possible et que la paix revienne.

Des crises, nous en avons traversé, ensemble, et jamais nous n'avons baissé les bras. De grands chantiers s'annoncent à nous et nos industries sauront une fois de plus se montrer à la hauteur des enjeux. En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver lors de notre Assemblée Générale et de notre Garden Party le 7 juillet prochain, la FIEEC reste pleinement mobilisée à vos côtés, pour vous soutenir dans les épreuves nationales et internationales que nos industries affronteront.

Bonne lecture.

Entretien avec

Karima CHERIFI
DRH Nexans France
et Ambassadrice UIMM
du Mentorat pour la métallurgie

Sur l'engagement de l'industrie dans la promotion du mentorat

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » annoncé par le Président de la République le 1er mars 2021 vient compléter le plan « 1 jeune, 1 solution ». Il vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, d'un accompagnement par un mentor plus expérimenté, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. Nous avons posé 3 questions à Karima CHERIFI pour nous éclairer sur ce dispositif.

1. Comment l'industrie s'engage-t-elle dans la promotion du mentorat pour guider les jeunes vers ses métiers ?

Le mentorat est un dispositif d'accompagnement individuel, libre, volontaire et confidentiel d'un **jeune de moins de 30 ans** par un mentor plus expérimenté. Porté par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, il s'appuie sur les associations du Collectif Mentorat[1].
L'industrie est pleinement mobilisée pour répondre aux défis sociétaux de demain et doit **disposer de personnes qualifiées et compétentes** pour innover, créer, produire, entreprendre ! Le mentorat est **une des voies privilégiées pour accompagner les jeunes** sur le chemin de la confiance et sur des voies professionnelles dont ils pouvaient ignorer l'existence. L'industrie remplit ainsi son rôle de transmission de savoirs et de compétences.

2. Quels sont les principaux dispositifs d'accompagnement disponibles ?

En fin d'année 2021, avec France Industrie, un **guide du mentorat** dans l'industrie a été publié à l'attention des industriels. En parallèle, le mentorat fait actuellement l'objet d'un **projet d'engagement de grands groupes industriels**. Vous en saurez plus bientôt !

Dans le cadre de ses actions au titre de la diversité et de l'engagement, chaque entreprise intègre le mentorat comme une action de développement, d'engagement sociétal de sa marque. A chacun donc d'adapter ce dispositif à son environnement.

3. Quels conseils donner à une entreprise qui souhaite s'engager dans une telle démarche ?

Après avoir été mentorée puis devenue mentor, je peux affirmer que mon mentor a été une rencontre qui a littéralement changé ma vie. Le mentorat permet de **favoriser l'égalité des chances et de lutter contre le déterminisme social**. Ce dispositif est l'incarnation d'une société solidaire qui permet d'ouvrir le champ des possibles.
Mon conseil est que devenir mentor, c'est donner du sens à son travail, rendre ses salariés plus engagés dans une société plus inclusive. C'est se rendre utile en mobilisant ses compétences et sa culture professionnelle acquises au sein des entreprises.
Nous pouvons parler du coût du mentorat pour l'entreprise, certes, mais nous préférons parler de **valeurs individuelles et collectives** où toutes les parties prenantes (mentoré, mentor et entreprise) sont gagnantes.

1 Plus de 50 associations soutenues financièrement pour développer leurs programmes de mentorat.

Dossier

POLITIQUE D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES :

VERS UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ?

Résultat de deux ans de travaux et de 4 000 contributions, l'étude prospective ***Futurs énergétiques 2050*** de Réseau de transport d'électricité (RTE), rendue publique en octobre 2021, nous rappelle que les énergies fossiles représentent, en 2020, 63% de la consommation d'énergie en France contre 25% pour l'électricité.

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée en mars 2020 vise une **neutralité carbone à l'horizon 2050** par, notamment, une production d'**énergie totalement décarbonée** et reposant uniquement sur les ressources en biomasse, la chaleur issue de l'environnement et l'électricité décarbonée. Pour atteindre cet objectif, l'**électricité devra couvrir 55% de l'énergie consommée**.

Pour RTE, atteindre cette neutralité carbone est possible mais implique une **transformation de l'économie et des modes de vie** ainsi qu'une **transition énergétique radicale** qui passe notamment par davantage de **sobriété**.

Pour que toute source d'énergie devienne électrique, nous devons d'une part **repenser notre modèle industriel pour le décarboner** mais également faire face à un **besoin massif d'infrastructures énergétiques** : des compteurs électriques, des lignes, des bornes de recharge pour les véhicules… Une opportunité s'offre à nous, celle d'**allier le numérique à l'électrique** vers un **réseau d'un nouveau genre** : un réseau intelligent, modulable, économique et flexible…

L'alliance des infrastructures numériques et des infrastructures énergétique nous permettra d'accomplir cette transition écologique, mais pour la réaliser, il sera nécessaire d'investir massivement dans celles-ci. Dans ce contexte, le Président de la FIEEC en appelle aux décideurs politiques à l'aune de la nouvelle mandature qui s'ouvre pour **soutenir massivement le développement des infrastructures énergétiques et numériques**, et être au rendez-vous des révolutions en cours. Il précise « *ce n'est qu'à cette condition que le pays aura les moyens de réussir sa transition écologique !* »

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC

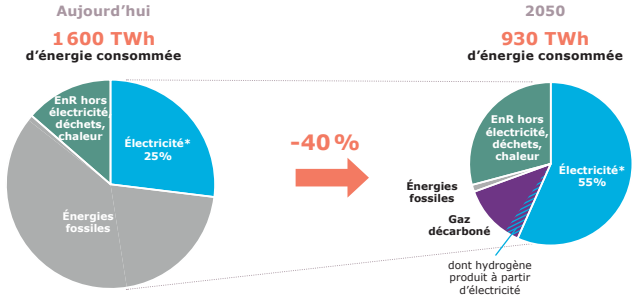

* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation intérieure d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Décryptage

Futurs énergétiques 2050

Xavier PIECHACZYK
Président du directoire de Réseau de transport d'électricité (RTE)

Dans le cadre de son étude prospective « Futurs Énergétiques 2050 », RTE a analysé les évolutions de la consommation et comparé les six scénarios de systèmes électriques qui garantissent la sécurité d'approvisionnement, pour que la France dispose d'une électricité bas-carbone en 2050. Son Président, Xavier Piechaczyk, partage à la FIEEC les principaux enseignements de ce travail inédit alors que le Président de la République s'est engagé en faveur d'une nouvelle stratégie énergétique pour la France.

1. Pourriez-vous nous rappeler brièvement les grandes conclusions de l'étude réalisée par RTE sur les Futurs énergétiques 2050 ?

L'**électricité est omniprésente** dans la vie quotidienne des Français. Pourtant, elle ne représente **que 25% de la consommation finale d'énergie** contre 60% d'énergies fossiles (pétrole et gaz fossile). Pour sortir des énergies fossiles, la France va **massivement électrifier les usages** aujourd'hui dépendants des énergies fossiles[2] tout en œuvrant pour **maximiser l'efficacité énergétique.**

Quels que soient les scénarios de consommation (sobriété, tendancielle, réindustrialisation), **il y aura demain plus d'électricité, elle sera même la source d'énergie majoritaire**. Pour produire plus d'électricité décarbonée, RTE a étudié six scénarios issus de la concertation et qui reflètent des tendances de la société française : ce sont des chemins possibles pour le pays, plus ou moins difficiles, mais ils garantissent tous la sécurité d'approvisionnement. La France, avec du nouveau nucléaire, bénéficierait d'un système électrique moins coûteux. Mais dans tous les cas, la sortie des énergies fossiles nécessite le **développement d'un socle minimal d'énergies renouvelables** composé de solaire (de l'ordre de 70 GW), d'éolien terrestre (de l'ordre de 43 GW) et d'éolien offshore (de l'ordre de 22 GW). Le développement des renouvelables est une constante pour la France mais aussi pour l'Europe.
Tous les scénarios nécessitent ainsi plus de flexibilité (entre +30 et + 70 GW) : **pilotage de la consommation, interconnexion, stockage hydraulique, batteries**, nouvelles centrales thermiques (gaz décarbonés). Pour RTE, cela signifie que le réseau de transport constituera une **infrastructure centrale et essentielle du système électrique de demain.**

2. Dans ce contexte de profonde transformation du système énergétique, quelles sont les évolutions à prévoir pour le secteur électrique dans son ensemble ?

Le système électrique sera fondamentalement différent, il ne répondra pas aux principes de fonctionnement que nous connaissons depuis 30 ans et ne peut être pensé à la marge du système actuel. La consommation énergétique de la France va profondément évoluer. L'**électrification doit être mise en œuvre en intégrant ab initio des usages flexibles afin de permettre un pilotage optimal de la consommation résidentielle, industrielle et du tertiaire**. De même pour la production d'électricité, tous les scénarios reposent sur

Évolution de la consommation d'énergie et d'électricité dans une perspective de neutralité carbone

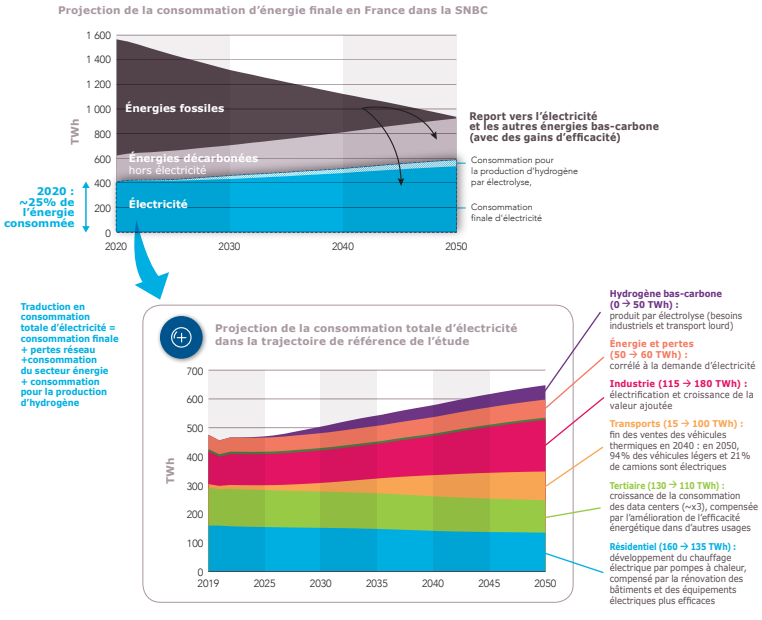

2 Véhicules particuliers, procédés industriels, pompes à chaleur à la place des chaudières au fioul ou à gaz fossile, etc.

des parts importantes d'énergies renouvelables variables qui nécessiteront d'importants besoins de flexibilités et de stockage.

Augmenter la flexibilité du système électrique est un objectif pour la neutralité carbone mais on voit que c'est dès aujourd'hui un **facteur de résilience dans un contexte de tension sur la sécurité d'approvisionnement** pour les prochains hivers. En effet, **les marges** dont dispose le système **sont faibles** en raison d'une disponibilité dégradée du parc nucléaire et du retard de l'EPR de Flamanville ainsi que des nouveaux moyens de production renouvelables[3] qui rendent le système moins robuste en cas de vague de froid[4], de situation de très faible production éolienne sur la plaque européenne ou de dégradation supplémentaire substantielle sur le parc de production. A cette situation française vient s'ajouter la **guerre en Ukraine** qui exacerbe les tensions sur les prix de l'énergie et l'approvisionnement en gaz de l'Europe.

Dans ce contexte, RTE travaille activement à la mobilisation de leviers à mettre en œuvre, à court et moyen terme, pour **sécuriser l'alimentation électrique** des hivers prochains. Ces leviers, tels que les effacements, concernent particulièrement la consommation et notamment celle des entreprises qui représente les 2/3 de la consommation française.

3. Comment la guerre en Ukraine impacte-t-elle ces débats autour de l'énergie et les différents scenarii envisagés ?

L'ensemble des enseignements de l'étude Futurs énergétiques appellent à une **mobilisation immédiate** pour répondre à l'urgence car à la lumière des transformations à entreprendre et des cycles industriels notamment énergétique, 2050 c'est demain. Et la première urgence consiste à **répondre à la crise climatique en mettant la France sur une trajectoire de décarbonation**. Cette trajectoire est amorcée, un certain nombre de politiques publiques françaises sont engagées et efficaces, mais elle doit être rapidement et fortement infléchie. Le contexte actuel de crise énergétique liée à la guerre en Ukraine renforce l'intérêt d'une **stratégie d'électrification rapide et de maximisation de la production décarbonée**. La décarbonation réduit la dépendance de la France aux importations de combustibles et son exposition aux fluctuations de prix des hydrocarbures. Elle constitue ainsi une **réponse structurelle aux crises énergétiques** comme celle d'aujourd'hui.

FOCUS – ÉTUDE DE REXECODE DÉMONTRANT COMMENT LE NUMÉRIQUE PEUT AIDER NOTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rexecode, premier centre de recherche privé en économie, a publié le 20 janvier 2022 une étude portant sur l'impact du numérique sur la croissance économique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. La conclusion est sans appel : l'**essor du numérique est favorable à la réduction de l'empreinte carbone de la France !**

Pour bien comprendre : l'empreinte carbone du numérique français (11 MtCo2e) est aux deux tiers importée, via la production et le transport de matériel depuis l'étranger, alors que le tiers restant est dû à l'électricité consommée par les matériels numériques. Cela représente 1.8% des émissions de GES nationales.

Le **matériel numérique** n'est donc **pas directement émetteur de GES**, c'est l'énergie nécessaire à sa production et à son fonctionnement qui est émettrice. C'est pourquoi l'empreinte carbone du numérique est en réalité très dépendante de l'intensité carbone de l'énergie des pays qui fabriquent et utilisent ce matériel. D'où **l'intérêt d'œuvrer pour la réduction partielle voir totale de l'intensité carbone** nécessaire à la fabrication et au fonctionnement du matériel numérique **avec un mix d'énergie décarboné**, et d'améliorer l'efficacité énergétique avec des matériels moins énergivores.

Pour en savoir plus, retrouvez l'étude complète sur le site de la FIEEC.

3 Parcs offshore, trajectoire solaire et éolien terrestre dans une moindre mesure.
4 De l'ordre de 4 °C en dessous des normales.

Les Echos

PayPal

TPE / PME : une nouvelle solution de financement pour soutenir leur croissance

imagin'R

TRIBUNE

Opinion | Pas de transition écologique sans infrastructures adéquates

Dans un monde de plus en plus consommateur d'électricité, il faut absolument développer les infrastructures énergétiques et numériques en France, estime Laurent Tardif. Ce n'est qu'à cette condition que le pays aura les moyens de réussir sa transition écologique.

Opinion | Laurent Tardif, Président de la FIEEC

Pas de transition énergétique et écologique sans infrastructures adéquates !

Dans un monde de plus en plus consommateur d'électricité, il faut absolument développer les infrastructures énergétiques et numériques en France, estime Laurent Tardif. Ce n'est qu'à cette condition que le pays aura les moyens de réussir sa transition écologique.

En moins de deux ans, la crise du Covid-19 et le conflit armé en Ukraine ont révélé aux pays de l'Union européenne leurs grandes faiblesses industrielles et énergétiques. La crise sanitaire a pointé notre dépendance extrême à l'Asie pour nos composants électroniques et rappelé le besoin **d'infrastructures numériques performantes souveraines**. La guerre entre la Russie et son voisin ukrainien va, elle, imposer un rythme de transition énergétique accéléré par rapport à ce que la question climatique nous a jusqu'à maintenant dicté. Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne, a ainsi évoqué la fin des « dépendances aux combustibles fossiles russes » d'ici 2027. Autant dire demain ! Une énergie stable, sécurisée et propre n'est plus une question négociable pour l'Europe.

Des besoins électriques colossaux

La transition énergétique en France et en Europe doit passer par **trois « plus » : plus d'efficacité énergétique, plus d'énergies renouvelables, plus de flexibilité et d'intelligence** dans l'acheminement de l'énergie, sachant que la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie devrait plus que doubler d'ici à 2050. Quels que soient les mix énergétique et électrique choisis dans nos pays européens, l'infrastructure est un maillon essentiel ! Songeons que la puissance électrique dont nous aurons besoin pour charger une voiture dans un parking sera demain deux à trois fois supérieure à la puissance installée pour un appartement. Dans le monde plus électrique de demain, les besoins en bornes de recharge, tableaux électriques, transformateurs et réseaux fiables seront colossaux ! Faute d'anticiper cela, la révolution énergétique resterait un leurre !

> Songeons que la puissance électrique dont nous aurons besoin pour charger une voiture (...) sera demain deux à trois fois supérieure à la puissance installée pour un appartement.

Interconnexion européenne

De façon très concrète, la coexistence d'énergie centralisée et décentralisée nécessite des réseaux électriques modernisés et numérisés capables de gérer l'intermittence des énergies renouvelables et d'adapter la demande à l'énergie disponible. Dans ce contexte, la **multiplication des interconnexions entre pays européens est une priorité**. C'est la seule façon d'équilibrer les réseaux à un échelon européen. Là aussi, les projections nous disent qu'il faudra presque tripler le nombre de gigawatts d'interconnexions. Ce sont des investissements qui se chiffrent en milliards d'euros.

> Sans une ambition massive partagée par tous pour nos infrastructures énergétiques et numériques, nous ne serons tout simplement pas au rendez-vous.

Les révolutions industrielles, comme la révolution internet, ont eu lieu grâce à un déploiement important d'infrastructures. Songeons notamment au plan Fibre ! Sans une ambition massive partagée par tous pour nos infrastructures énergétiques et numériques, nous ne serons tout simplement pas au rendez-vous des révolutions environnementales, numériques, industrielles et sociétales que nous devons conduire.

Anticiper la hausse des investissements

L'enjeu est clé. Il s'agit ni plus ni moins d'éviter un décrochage technologique, de garantir notre souveraineté numérique et énergétique, de décarboner nos économies et de favoriser les conditions de la réindustrialisation. **Les réseaux très haut débit fixe** (fibre optique) et mobile (5G) sont, notamment, une **condition indispensable de l'essor de l'économie numérique**, clé de voûte de l'économie européenne de demain.

Le développement de ces infrastructures est donc essentiel, tout comme le cadre réglementaire qui les entoure. Il est, par exemple, souhaitable de permettre une mutualisation des réseaux électriques en levant les freins réglementaires et financiers et de mettre en place un cadre favorable aux énergies renouvelables. Tout en intégrant la problématique de précarité énergétique et numérique d'une part croissante de foyers européens, il appartient donc aux pouvoirs publics d'anticiper la hausse considérable de ces investissements en infrastructures pour que la France et plus largement l'Union européenne atteignent leurs objectifs.

> “Il appartient donc aux pouvoirs publics d’anticiper la hausse considérable de ces investissements en infrastructures pour que la France et plus largement l’Union européenne atteignent leurs objectifs.

Feuille de route claire

Pourtant, ces infrastructures sont **les grandes oubliées de la taxonomie verte européenne**, censée reconnaître la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique des activités économiques. Il est crucial que les pouvoirs publics anticipent la hausse considérable de ces investissements en infrastructures pour que la France et plus largement l'Union européenne atteignent leurs objectifs.

Le cadre de la taxonomie ne saurait être limité à quelques applications et doit être élargi aux innovations qui permettront la transition énergétique. Les pouvoirs publics devront également dessiner une feuille de route claire pour l'ensemble des acteurs de l'énergie, comme ils l'ont fait avec succès dans le domaine du Très haut débit.

POINT D’ECLAIRAGE TAXONOMIE

Nos technologies ont un rôle majeur à jouer et devraient être reconnues à juste titre dans la taxonomie de l'Union Européenne, en tant que **facteur clé pour l'atténuation du changement climatique** et la protection de l'environnement.

La reconnaissance de leurs contributions est essentielle pour garantir que les investissements nécessaires soient réalisés au cours des prochaines décennies. Qu'il s'agisse d'**équipements électriques essentiels à l'électrification** et à la **décarbonisation** des utilisations finales, de **solutions économes en énergie dans les centres de données**, de **variateurs de vitesse et de moteurs** permettant d'améliorer l'efficacité énergétique dans des secteurs tels que le **traitement de l'eau ou des déchets, de solutions d'automatisation industrielle** permettant d'améliorer l'efficacité des processus industriels, de la **fabrication d’équipements électriques et électroniques circulaires et durables**...

Ne perdons pas de vue que les investissements massifs dans les technologies habilitantes – qui permettent directement à d’autres activités d’apporter une contribution essentielle à l’un des six objectifs environnementaux – sont indispensables dans ces secteurs au cours des huit prochaines années pour atteindre l’objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

A ce jour, de nombreuses technologies sont encore **absentes de l'Acte Délégué** relatif aux objectifs climatiques, notamment les **technologies d'efficacité énergétique pour l'industrie et les centres de données**. Seules les technologies d'efficacité énergétique pour les bâtiments sont aujourd’hui couvertes. C’est pourquoi il est déterminant de **mieux reconnaitre le rôle clé des technologies habilitantes et** de proposer des **critères ouverts, neutres technologiquement**, sans limiter ces activités à une contribution substantielle uniquement en faveur d’activités alignées sur la taxonomie.

Pour relever ces défis ambitieux, la FIEEC préconise :

- **l’adoption d’un large éventail de technologies, de systèmes et de services,**
- **un cadre qui reconnaisse nos technologies, et leurs processus de fabrication, en tant que catalyseurs au service d’une transformation verte de l’économie et de la société.**

La Fédération

GALERIE PHOTOS

Retour sur quelques rencontres marquantes

Salon Global industrie, avec le lancement de la campagne Smart Électronique

Rencontre avec nos homologues suédois Techniföretagen

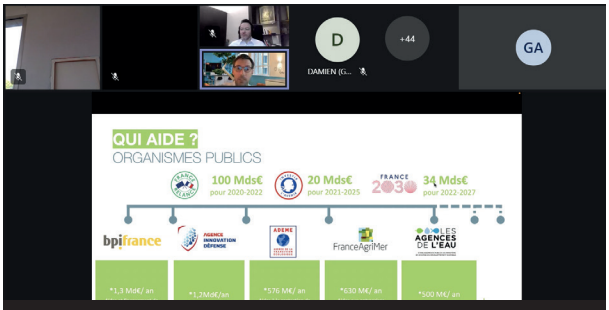

Webinaire ABF Décisions : Boostez vos évènements avec France 2030 !

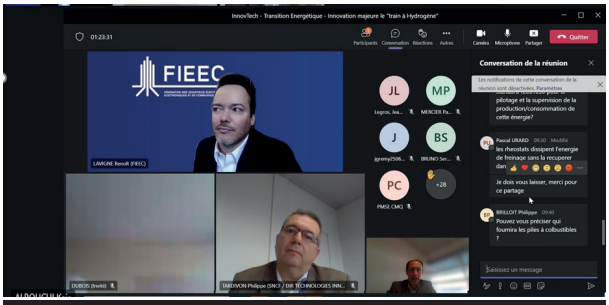

Rencontre #InnovTech - Transition énergétique, innovation majeure : le train à hydrogène

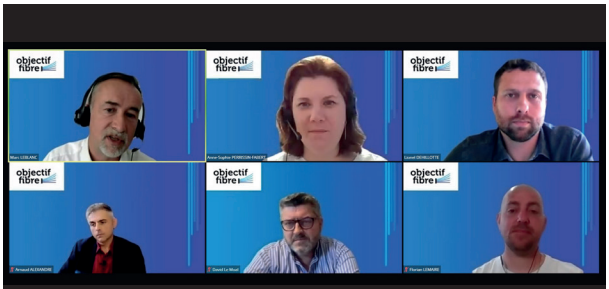

Webinaire Objectif Fibre : Lancement de l'appli « FttH mode d'emploi »

Promotion du Livre blanc de la FIEEC dans le cadre de l'élection présidentielle

Intervention de Thierry Tingaud, VP Électronique de la FIEEC et Président du CSF Industries Électroniques, lors du colloque du MEDEF & Essec « (Re)devenir autonome : stratégies d'entreprises »

WEBINAIRE «(RE)DEVENIR AUTONOME : STRATEGIES D'ENTREPRISE»

Se positionner dans la course technologique mondiale

Le 5 avril 2022, le MEDEF et l'ESSEC Business School ont organisé un colloque sur le thème « **(Re)devenir autonome: stratégies d'entreprises** », en partenariat avec Axyntis, MBDA, Sopra Steria et l'Opinion. Au fil des crises qui marquent régulièrement la scène internationale, la définition de l'autonomie stratégique des entreprises est sans cesse revisitée. Il s'agissait donc de mieux définir le principe de souveraineté, d'identifier les risques systémiques actuels et de réévaluer les dépendances de nos filières industrielles.

Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF, a ouvert le bal en rappelant : « *Le capitalisme anglo-saxon a une vision très libérale et moins protectrice sur ces enjeux, le modèle chinois revendique une liberté économique au détriment de la liberté politique et le libéralisme européen cherche toujours son modèle.* »

A l'occasion de la troisième table ronde « Se positionner dans la course technologique mondiale », **Thierry Tingaud, vice-président Électronique de la FIEEC** et président du CSF Industrie Électronique, est intervenu aux côtés de Nassima Auvray (Orange Business Services) et Emilie Mouren-Renouard (Air Liquide et MEDEF). L'occasion d'évoquer le **domaine des composants électroniques** qui a remplacé « le pétrole des années 1970 ». Il y a félicité le **plan Nano 2022** du gouvernement qui s'inscrit plus largement dans le projet européen IPCEI[5] résultant d'un accord entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie.

Alors que la Chine a lancé un grand plan sur les semi-conducteurs de 165 milliards de dollars, les Etats-Unis d'environ 52 milliards et la Corée du Sud de 65 milliards, l'Europe a suivi cette tendance avec **43 milliards d'euros** pour son "**European Chips Act**". Et puisque nous ne pouvons rattraper notre retard sur tous les plans, Thierry Tingaud a proposé de capitaliser sur nos forces comme notre fourniture de composants électroniques pour l'industrie automobile.

Pour retrouver cette séquence et l'intégralité des vidéos de l'événement, rendez-vous sur l'espace YouTube du MEDEF.

5 Important Project of Common European Interest

ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comment sont-elles encadrées ?

Le cadre légal et réglementaire en matière d'allégations environnementales, de pratiques trompeuses et de publicité a sensiblement évolué au niveau national au regard des dispositions introduites par les lois AGEC et Climat résilience. Dans ce cadre, la FIEEC a organisé en mars dernier une **réunion pour accompagner ses adhérents** sur la communication, le marketing et la publicité en matière environnementale, avec une avocate spécialisée et une représentante de l'ARPP ; et circularisé une note récapitulative accompagnée d'une FAQ.

En synthèse, la loi AGEC a rendu obligatoire **l'information des consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits**, mais également l'information sur les primes et pénalités sur l'écocontribution versées par le producteur au titre de la gestion de la fin de vie de leurs produits[1]. Le décret d'application a été publié le 30 avril dernier. Le code de l'environnement interdit également aux producteurs et importateurs de faire figurer sur un produit ou un emballage les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » ou toute autre mention équivalente. La loi « Climat résilience » prévoit, quant à elle, l'**interdiction** d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est « **neutre en carbone** », mais également d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente[2]. Déroger à cette interdiction est possible, mais conditionné à plusieurs exigences.

Deux décrets publiés au Journal officiel en avril dernier - relatifs au régime de sanctions applicables et à la compensation carbone et aux allégations de neutralité carbone dans la publicité - fixent les modalités d'application de ces dispositions au 1er janvier 2023. Ces allégations pourront être sanctionnées au titre des **pratiques commerciales trompeuses** et des sanctions spécifiques, plus élevées, ont été prévues en la matière[3]. En parallèle, une nouvelle version du **guide consacré aux allégations environnementales** devrait être publiée d'ici la fin de l'année 2022 par le Conseil national de la Consommation.

A l'échelon européen, une proposition de directive sur **les nouveaux droits des consommateurs dans le cadre de la transition verte** a par ailleurs été publiée le 30 mars dernier.

PRODUITS D'OCCASION

Quelles sont les nouvelles mesures ?

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC, réserve désormais les mentions « reconditionné » et « produit reconditionné » aux produits d'occasion soumis à certaines conditions. Ces mesures, applicables depuis le 1er janvier 2022, visent à inciter les utilisateurs de produits issus de nos secteurs d'activité à **favoriser la réparation** de leurs biens.

En l'espèce, toute référence à un produit neuf est interdite et l'utilisation de la mention « reconditionné en France » est strictement réservée aux opérations de reconditionnement réalisées en totalité sur le territoire national. Ces règles s'appliquent également aux pièces détachées, dont le cadre légal a été complété concernant l'information sur leur disponibilité, ou pas, et les délais de fourniture.

Une nouvelle obligation pour les professionnels de **l'entretien et de la réparation d'équipements électroménagers, de petits équipements informatiques et de télécommunications, d'écrans et de moniteurs** permet désormais de proposer une offre intégrant des pièces issues de l'économie circulaire à la place des pièces neuves, définies par décret. La Fédération a souhaité, fin février, sensibiliser une nouvelle fois l'administration sur le fait que la mise en place d'une filière complète, organisée et de dimension nationale, de réemploi de pièces issues de l'économie circulaire pour la réparation des équipements électriques et électroniques est **un sujet extrêmement complexe** qui **va nécessiter du temps et une montée en puissance progressive.**

Les **dispositifs médicaux** font également l'objet de dispositions spécifiques notamment en ce qui concerne la période de disponibilité des pièces détachées de certains matériels. Les professionnels commercialisant des **prestations de réparation et d'entretien d'équipements médicaux** ont par ailleurs l'obligation, dans certains cas, de proposer au consommateur au moins une offre incluant des pièces issues de l'économie circulaire à la place des pièces neuves.

1 Article L.541-9-1 code de l'environnement
2 Article L. 229-68 du code de l'environnement
3 Article L121-2 et L132-2 du code de la consommation

DEVOIR DE VIGILANCE

Proposition de directive de la Commission européenne : une étape décisive

La Commission européenne a adopté le 23 février 2022 sa proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Elle contraint les plus grosses entreprises à **éliminer les effets négatifs sur les droits humains et sur l'environnement dans leurs chaînes d'approvisionnement.** Concrètement, une entreprise visée par la directive devra contrôler les potentiels effets négatifs dans ses propres opérations, celles de ses filiales et les opérations dans ses chaînes d'approvisionnement effectuées par des *« entités avec lesquelles l'entreprise a une relation commerciale établie ».*

Cela signifie que les administrateurs auront l'obligation de mettre en place et de superviser l'intégration de ce devoir de vigilance dans la stratégie d'entreprise, voire pour les entreprises de l'UE de grande taille de disposer d'un plan garantissant la compatibilité de leur stratégie commerciale avec la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris.

Ces nouvelles règles devraient s'appliquer aux **entreprises de l'Union européenne**, et plus précisément à :

- toutes les sociétés à responsabilité limitée de l'UE de grande taille et ayant un pouvoir économique important (employant **plus de 500 personnes** et réalisant un **chiffre d'affaires net supérieur à 150 millions d'euros à l'échelle mondiale**) ;
- d'autres sociétés à responsabilité limitée exerçant des activités dans des secteurs à fort impact définis, **qui n'atteignent pas les deux seuils précités, mais emploient plus de 250 personnes et réalisent un chiffre d'affaires net de 40 millions d'euros et plus à l'échelle mondiale**. Cela inclut les sociétés impliquées dans l'extraction et le commerce de minerais, pour lesquelles les règles ne s'appliqueront que deux ans plus tard.

La proposition s'applique également aux **entreprises de pays tiers actives dans l'UE** dont le seuil de chiffre d'affaires est aligné sur ceux précédemment cités et dont le chiffre d'affaires est réalisé dans l'UE. Les **PME** sont, quant à elles, **exclues du champ d'application.**

De son côté, la Commission prévoit, d'une part, des autorités de supervision dans chaque État membre pour appliquer la directive, et d'autre part, un mécanisme de responsabilité civile des entreprises qui devront répondre devant la justice si elles manquent à leurs obligations. Le calendrier d'examen de cette proposition par le Parlement européen n'est pas encore connu.

INITIATIVES DE NOS ENTREPRISES

SEMAINE EN ENTREPRISE

Les classes 4.0 ROSALIND sur les starting-blocks !

axon' câble & interconnectique

L'Éducation Nationale a institué depuis plus d'une vingtaine d'années la « semaine de classe en entreprise » pour les élèves de 3ème afin de les aider dans leurs choix d'orientation.

Depuis 2012, Axon' Cable ouvre ses portes à **60 collégiens et leurs professeurs** venant de 3 collèges de proximité pour **leur montrer ce qu'est une entreprise industrielle 4.0 numérique** et effacer l'image du Germinal d'Emile ZOLA qui perdure parfois encore.

Cette année encore, du 14 au 18 mars, l'entreprise a mis à l'honneur les métiers scientifiques, également ouverts aux jeunes filles, en honorant la jeune britannique **Rosalind Franklin** qui a découvert l'ADN. Pour la petite histoire, le Prix Nobel de médecine a été remis en 1962 à son collègue Watson qui lui avait volé ses notes de laboratoire. Cette supercherie a heureusement été découverte quelques années plus tard. Aussi la Grande-Bretagne, qui co-finance le **programme spatial Exomars**, a demandé que le Rover Exomars, que l'Europe prévoit de lancer vers Mars, porte le nom de Rosalind. Ce Rover sera équipé du matériel nécessaire pour rechercher des traces d'ADN donc de vie sur mars. Pour le clin d'œil, Axon' Montmirail a déjà câblé «Curiosity» et «Perseverance» et câble le Rover Rosalind.

Durant cette semaine inédite, les élèves ont participé à différents ateliers en visio-conférence ou dans le bâtiment Axoplus de 4000m². Création de CV, **pilotage à distance d'un robot Exomars 3D**, animation sur l'**empreinte écologique**, sport, visioconférence avec la filiale Axon' Inde : une semaine riche et surtout connectée ! Pour finir, ils se sont affrontés dans un **challenge** en réalisant des **mini-robots Exomars en impression 3D** à travers un parcours virtuel dans l'usine câble.

Une formidable initiative pour créer des synergies entre le monde académique et professionnel et faire découvrir le potentiel de nos industries dès le plus âge !

Les élèves de la Brie Champenoise de Montmirail

Le robot Exomars piloté à distance par les élèves

Numérique

APPAREILS CONNECTÉS
Vers un système de contrôle parental renforcé

Lors du 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant en 2019, le Président de la République s'est exprimé en faveur d'un renforcement du contrôle parental sur les terminaux donnant accès à Internet. C'est fort de ce soutien, que le Président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, M. Bruno Studer, a déposé une proposition de loi sur le sujet, et ce quelques mois à peine avant la fin de la mandature.

L'AFNUM s'est immédiatement mobilisée auprès du gouvernement et des parlementaires sur ce texte. Il fallait éviter une obligation d'activer les systèmes de contrôle parental par défaut, ce qui est complexe à mettre en œuvre au niveau technique et qui soulève également des questionnements quant aux risques de censure. Il était également important de rappeler les initiatives déjà engagées depuis plusieurs années par les fabricants de terminaux connectés et les éditeurs de systèmes d'exploitation pour protéger les enfants des risques d'Internet.

Discutée en un temps éclair et adoptée le 2 mars dernier, à peine 4 mois après le dépôt de la proposition de loi, la loi oblige finalement les fabricants à **proposer à l'utilisateur d'activer le système de contrôle parental lors de l'initialisation du termina**l, et ce plutôt qu'une activation du système par défaut qu'il aurait fallu déverrouiller pour l'utilisation par un adulte. Par ailleurs, **plusieurs propositions de l'AFNUM, relayées également par la FIEEC et le MEDEF, ont permis d'adapter au mieux le dispositif aux enjeux des fabricants, notamment par une clarification du champ d'application et une exclusion des terminaux sans système d'exploitation.**

Une nouvelle étape s'ouvre alors que la Direction générale des entreprises (DGE) travaille actuellement à la rédaction du futur décret d'application de la loi. Le texte soulève plusieurs enjeux importants pour les membres de l'AFNUM. Nous œuvrons ainsi pour que les **exigences techniques inscrites dans le futur décret soient compatibles avec les systèmes de contrôle parental déjà déployés sur les terminaux** (smartphones, ordinateurs, téléviseurs…). Par ailleurs, compte-tenu de l'absence de standards internationaux, nous serons vigilants à ce que le décret autorise une **auto-certification des équipements** par les fabricants lors de leur mise sur le marché.

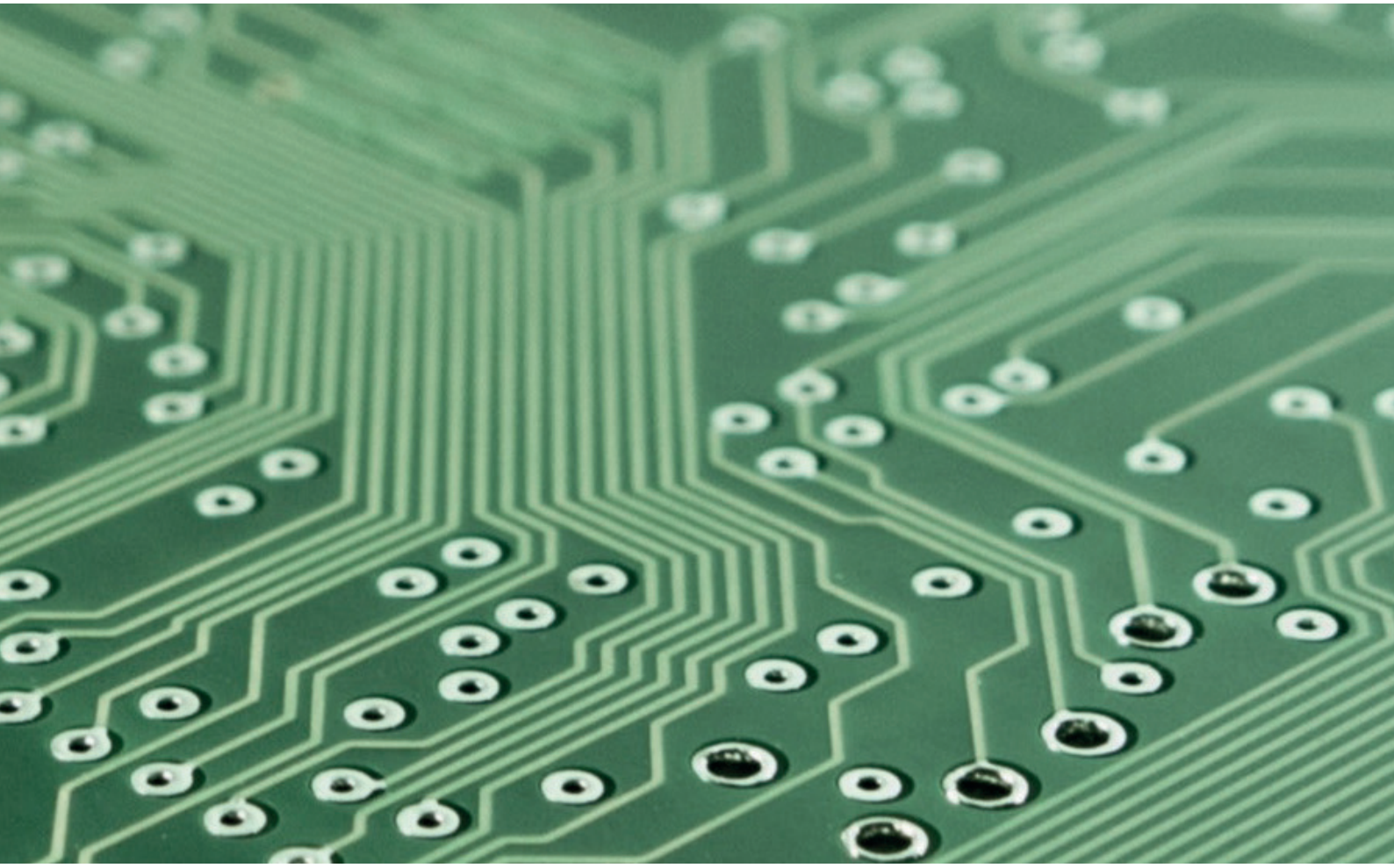

EUROPEAN CHIPS ACT

L'Europe souhaite redevenir leader mondial des semi-conducteurs

La crise qui frappe actuellement l'industrie des semi-conducteurs, et qui limite les capacités d'approvisionnement des entreprises, a contraint l'Europe à développer ses propres capacités de productions. La Commission européenne a publié une **proposition de règlement sur les semi-conducteurs - le European Chips Act** - visant à renforcer la compétitivité et la résilience de l'Europe. Ce projet de règlement s'accompagne notamment d'un plan d'investissement européen d'un montant de 43 milliards d'euros devant permettre à l'Europe de produire 20% du marché mondial de semi-conducteurs d'ici à 2030 (contre 8% aujourd'hui).

Pour ce faire, le EU Chips Act prévoit notamment d'**investir dans les technologies de nouvelle génération, de créer un cadre plus favorable aux investisseurs** souhaitant produire en Europe, d'aider **les start-ups et les PME innovantes** à accéder à des financements propres ou encore d'élaborer des outils pour anticiper les crises à venir.

L'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM)soutient la proposition de la Commission et souligne l'importance des mi-conducteurs dans notre transition numérique et écologique. Les semi-conducteurs sont présents dans de nombreux secteurs économiques et cette place est amenée à augmenter avec le développement des véhicules connectés, de l'internet des objets ou encore de la E-santé. Néanmoins, l'AFNUM insiste sur **la nécessité d'un soutien de long terme** de la part des pouvoirs publics et sur **l'importance de soutenir l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur**, de la recherche fondamentale à la production industrielle. »

Bâtiment

TRIBUNE

La filière électrique et numérique du bâtiment réagit face à l'absence de concertation sur le plan Antichute annoncé par le Gouvernement

A la suite de l'annonce gouvernementale du plan Antichute par la ministre de l'Autonomie le 21 février 2022, les Présidents de cinq organisations professionnelles AFISB, CAPEB, FDME-FNAS, FFIE et IGNES ont décidé de réagir conjointement dans une Tribune face à l'absence de concertation des professionnels du bâtiment, notamment sur l'axe portant sur l'**adaptation des logements.**

Après avoir salué la volonté du gouvernement de prendre les devants et d'exposer un plan d'action national pour lutter contre les chutes des personnes âgées en se fixant pour objectif une réduction de 20% d'ici 2024, les cinq Présidents ont regretté :

- L'absence d'une véritable concertation des acteurs du bâtiment,
- La publication de fiches techniques affichant un coût des solutions de prévention des chutes, sans aucune référence explicite à l'importance de la qualité du produit et sa mise en œuvre.

Les présidents de la filière électrique et numérique du bâtiment ont rappelé que c'est en travaillant en totale **synergie - entre acteurs du bâtiment et du médico-social** - qu'il sera possible de réellement adapter le logement des seniors et de réduire les chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus d'ici 2024.

Avec les futurs travaux sur **le dispositif national MaPrimeAdapt'**, les organisations professionnelles signataires souhaitent pleinement **compter parmi les parties prenantes du débat public** sur les chutes, et plus largement, sur l'adaptation des logements des seniors. Leurs expertises respectives, y compris sur le plan environnemental et économique, sont primordiales pour garantir l'atteinte d'un parc de logements adaptés aux personnes âgées et favoriser, de manière effective, le bien vieillir à domicile.

Retrouvez la Tribune sur ignes.fr.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020

Fixation des exigences des bâtiments neufs

Après la publication en juillet 2021 des exigences relatives aux bâtiments résidentiels, le décret n°2022-305 du 1er mars 2022 fixe les **niveaux de performance énergétique et environnementale minimum** que devront respecter les constructions neuves de **bureaux** et de **bâtiments d'enseignement** construits en France métropolitaine à compter du 1er juillet 2022.

Les exigences portent sur 5 critères :
1. L'optimisation de la conception du bâti (Besoin Bioclimatique),
2.La limitation de la consommation d'énergie primaire non renouvelable (Cep, nr),
3. La limitation de l'impact sur le changement climatique associé à ces consommations énergétique (Icénergie),
4. La limitation de l'impact des composants du bâtiment sur le changement climatique (Icconstruction),
5. La limitation des situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale (DH).

Les valeurs maximales sont modulées notamment en fonction de la situation géographique du bâtiment et de la zone de bruit.

Retrouvez plus d'informations sur le site du ministère de la Transition écologique.

TROPHÉES DE L'ASCENSEUR 2022

A vos marques, prêts, candidatez !

L'appel à candidature(s) pour la 7ème édition des Trophées de l'Ascenseur se tient du 20 mai au 31 juillet 2022. Créés à l'initiative de la Fédération des Ascenseurs en 2015, les Trophées de l'Ascenseur mettent en avant des solutions au bénéfice et à la demande de leurs clients.

Il s'agit de **projets réalisés par des maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages en France,** qui intègrent une ou plusieurs **solutions de mobilité verticale, servicielles et innovantes** dans lesquelles la **responsabilité sociétale et environnementale** est de plus en plus intégrée ou partie prenante.

Cette édition 2022 se présente sous un signe nouveau, avec **6 catégories inédites** pour mieux répondre à l'actualité de la profession : accessibilité dans l'habitat individuel et collectif ; accessibilité dans l'espace public ; architecture et valorisation du patrimoine ; RSE, environnement et insertion ; Solutions digitales ; Engineering et savoir-faire.

Les prix seront remis le 13 octobre à Paris.

FILIÈRE REP DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Publication du projet de cahier des charges

Le secteur du bâtiment représente environ **42 millions de tonnes (Mt) de déchets par an**, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France[4]. Les déchets du bâtiment se composent à 75% de déchets inertes[5] , 23% de déchets non dangereux non inertes[6] et 2% de déchets dangereux[7].

Dans le cadre de la loi relative à l'économie circulaire de février 2020, le législateur a donc institué une **nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour ces déchets à échéance du 1er janvier 2022**. La crise sanitaire et ses conséquences, notamment économiques sur les entreprises, ont amené les pouvoirs publics à reporter d'un an cette entrée en vigueur au **1er janvier 2023**. Afin que la mise en œuvre puisse être effective, deux textes règlementaires doivent être adoptés : un décret définissant le périmètre de la REP et les principes de mise en œuvre spécifiques au secteur[8] ainsi qu'un arrêté ministériel portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière REP en question.

Si le décret a été publié en décembre 2021, le projet d'arrêté a quant à lui été récemment soumis à consultation publique afin de recueillir l'avis des parties prenantes. Globalement, le **secteur électrotechnologique** estime que ce texte va dans le bon sens et permet une **mise en œuvre progressive de la filière**, ce qui est essentiel au regard de l'ampleur de la tâche, même si certains points restent à affiner et évaluer notamment au regard des enjeux financiers.

Ce texte devrait être **publié d'ici l'été**, permettant aux éco-organismes de déposer leurs dossiers de candidatures auprès des pouvoirs publics. Quatre structures se positionnent à l'heure actuelle : Valobat, Valdelia, Eco-mobilier et Ecominero.

4 Environ 5 Mt de déchets produits annuellement
5 Environ 30 Mt
6 Environ 10 Mt
7 Amiante notamment
8 Publié en décembre 2021

Développement durable

FINANCE DURABLE

TAXONOMIE

Premières obligations de reporting au 1er janvier 2022

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent numéro, un **deuxième acte délégué relatif aux quatre autres objectifs environnementaux** devait venir compléter les obligations relatives aux objectifs climatiques dans le courant du 1er semestre 2022. Les travaux de rédaction ont été quelque peu retardés et le projet d'acte délégué devrait être publié par la Commission Européenne autour de l'été.

A ce stade, nous disposons du rapport final rédigé par la plateforme européenne relative à la finance durable. Ce rapport contient des recommandations sur les critères de sélection techniques des activités pour les quatre objectifs environnementaux restants de la taxonomie de l'Union Européenne. Pour notre secteur, des modifications importantes sont à souligner entre la version finale du rapport et celle soumise à consultation publique l'été dernier. Ainsi, le rapport :

- **Supprime les activités dites « habilitantes »**, repoussant sa décision quant à leur inclusion ou non à des travaux ultérieurs,
- **Supprime l'activité de fabrication d'équipements électriques et électroniques durables,**
- **Restructure tout ce qui avait trait à la réparation, la seconde main, comme des activités spécifiques** (en revanche, certaines activités comme la maintenance prédictive n'ont pas été intégrées)
- Supprime l'activité « fabrication de matériel électrique haute, moyenne et basse tension » comme contribuant substantiellement à l'objectif relatif à l'atténuation au changement climatique. Cela constituait un ajout majeur pour nos industries qui avait pourtant été validé par la plateforme finance durable.

La FIEEC accompagne les entreprises du secteur dans la **compréhension et le déploiement de ces premières obligations du dispositif** à travers un groupe de travail dédié. Elle s'est fortement impliquée, conjointement avec Orgalim et les instances patronales françaises, sur la mise en place de cette taxonomie pour les activités relevant de son périmètre afin de contribuer à mieux définir et adapter les activités relevant de cette taxonomie, ainsi que les critères techniques.

CLIMAT

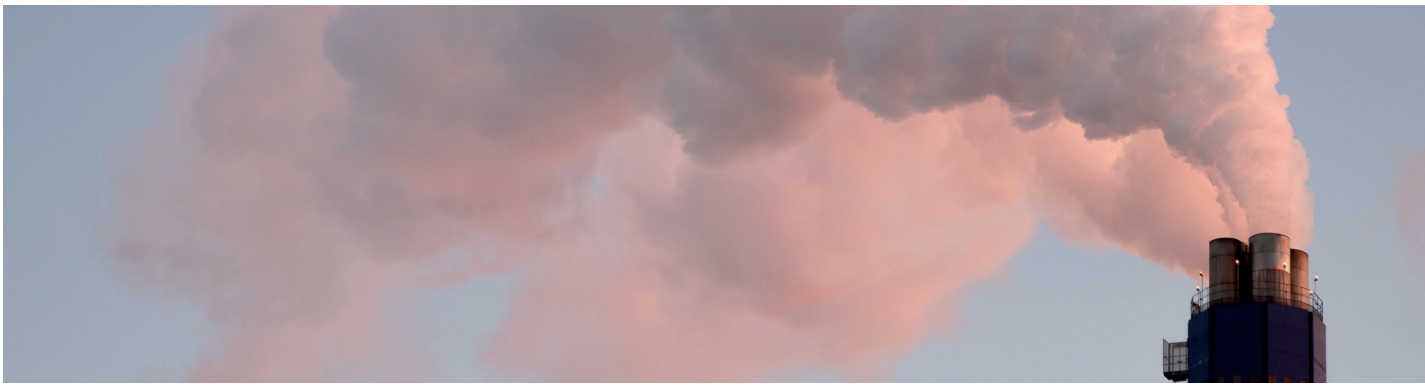

MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE

La compétitivité de nos industries en danger

L'Union européenne étudie une série de mesures réglementaires qui doivent permettre d'atteindre l'objectif de -55% d'émission de gaz à effet de serre en 2050 par rapport au niveau de 1990. Parmi ces mesures, la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission prévoit la **fin progressive des quotas alloués gratuitement** aux industries soumises à des risques de fuite de carbone. En parallèle, pour combler le déficit de compétitivité généré par la fin des quotas gratuits vis-à-vis de la concurrence étrangère, la proposition de la Commission du 14 juillet 2021 crée un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne (MACF) sous la forme d'une **contribution financière dont devront s'acquitter les entreprises étrangères** en fonction du contenu carbone des produits exportés vers l'Union européenne.

Le MACF s'appliquera dans un premier temps aux importations des marchandises suivantes : fer et acier, aluminium, production d'électricité, ciment, engrais[9]. Cette contribution financière serait couplée à une **compensation financière à l'export pour les entreprises européennes** afin qu'elles ne soient pas gênées par le surcoût provoqué par la fin des quotas gratuits pour leurs exportations hors Europe.

Ce dispositif pose encore de nombreuses questions, notamment sa compatibilité au regard des règles de l'OMC, et soulève de **fortes craintes pour la compétitivité des industries électriques européennes, mais aussi automobiles et mécaniques,** fortes consommatrices d'aluminium et d'acier. Ces produits et équipements verront leurs coûts de production augmenter en Europe alors que les mêmes produits fabriqués hors de l'UE n'auront pas à intégrer les coûts du carbone et pourront entrer sur le marché européen sans s'acquitter de contribution carbone, en l'état actuel des projets de règlement européen. Face à ce risque de délocalisation et d'afflux de produits importés de fournisseurs étrangers, la profession est mobilisée pour faire intégrer l'impérieuse **nécessité de prévoir dès à présent les mesures de compensation adéquates** pour ne pas reporter sur les industries avals tous les risques inhérents à ce dispositif et porter atteinte aux efforts de réindustrialisation en cours.

Le vote du compromis de la Commission Environnement du Parlement européen, le 17 mai dernier, montre que les inquiétudes légitimes des secteurs avals ne sont pas suffisamment prises en considération. Reporter à plus tard l'analyse du problème et l'identification des solutions n'est pas entendable pour les industriels qui craignent de subir un différentiel de compétitivité avec des fabrications issues de pays moins exigeants en matière de lutte contre le changement climatique.

9 Le Parlement européen pourrait encore étendre la liste des matières et produits.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La feuille de route du Conseil National se précise

La dernière réunion plénière du CNEC a eu lieu le 11 mai dans les locaux du ministère de la Transition écologique. Si cette réunion avait pour objectif de faire le point sur l'avancement des travaux des différents groupes de travail, elle a aussi permis d'évoquer les sujets majeurs pour nos secteurs :

- La **stratégie 3R et ses suites** avec notamment la définition de feuilles de routes sectorielles et le suivi de leur mise en œuvre,
- La **TVA, la concurrence déloyale, la défiscalisation et l'économie circulaire**,
- Le « **Paquet produits durables** » de la Commission européenne avec un focus sur la proposition du nouveau règlement relatif à l'écoconception des produits durables.

La présidente du Conseil, la députée Véronique Riotton, souhaite que ces travaux s'appuient sur l'existant, ou les contenus en cours de développement, pour éviter toute duplication inutile.

Comment nos industries favorisent-elles la mutation de l'économie ?

Le potentiel d'une économie circulaire pour apporter des avantages économiques, sociaux et environnementaux est énorme, et les industries technologiques européennes sont au cœur de l'action.

Dans le numéro spécial de Technology at Heart de Mars 2022, Orgalim – qui représente les industries technologiques européennes et dont la FIEEC est membre - a échangé avec certains représentants de notre Fédération et présenté des études de cas d'entreprises françaises de premier plan qui façonnent l'économie circulaire.

L'objectif ? Anticiper une approche européenne harmonisée et décrypter les mesures prises par le gouvernement français pour favoriser l'enjeu de circularité en France. En partageant les idées de ces entreprises technologiques leaders, Orgalim souhaitait identifier les principaux catalyseurs et obstacles ainsi que les enseignements pour élaborer des politiques européennes toujours plus efficaces. Et ainsi accélérer la transition vers une économie et une société circulaire et régénérative en Europe.

Vous y découvrirez des témoignages exclusifs de Benoît Coquart, CEO de Legrand et d'Esther Finidori, Vice-présidente Environnement de Schneider Electric. Ainsi qu'une interview croisée de Benoit Lavigne, Délégué général de la FIEEC, et Anne-Charlotte Wedrychowska, Directrice de l'économie circulaire et RSE sur l'importance de penser et d'investir sur le long terme.

Retrouvez l'intégralité de la publication sur orgalim.eu

EMBALLAGES PLASTIQUES

Publication de la stratégie 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler

Adoptée le 15 avril, la Stratégie nationale pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique constitue la feuille de route pour 2025 des acteurs économiques avec en point de mire la fin des plastiques à usage unique à l'horizon 2040.

Les objectifs de 2025 sont la réduction de 20 % des emballages plastiques à usage unique par des solutions de substitution, de réduction en poids ou de réemploi, en limitant la mise sur le marché d'emballages plastiques disposant d'une filière de recyclage opérationnelle.
La stratégie 3R éclaire sur l'état des lieux, les gisements potentiels, les leviers à actionner et les mesures à mettre en place. Elle prévoit en particulier que les secteurs économiques développent des **feuilles de route sectorielles** pour atteindre ces objectifs.

C'est tout le travail que devront mener la FIEEC, et ses syndicats adhérents, dans les prochaines semaines.

ÉCONOMIE VERTE

Nouveau train de mesures de la Commission européenne

Le 30 avril 2022, la Commission européenne a publié un ensemble de propositions législatives concernant l'**écoconception des produits et le rôle des consommateurs :**

Une proposition de règlement cadre pour l'écoconception et l'information environnementale des produits

Forte du succès de la réglementation écoconception des produits liés à l'énergie qui fixe, depuis les années 1990, des exigences de performance et d'étiquetage énergétique, la Commission européenne propose d'élargir son champ d'application à tous les produits au travers de règlements sectoriels ou horizontaux. Les exigences de conception ou d'information environnementale seront évaluées au cas par cas au travers d'un « **Passeport numérique des produits** ». Cette proposition permet également de fixer des critères obligatoires pour **les marchés publics écologiques**, de renforcer **la surveillance du marché** et la conformité tout en garantissant des conditions de concurrence équitables pour tous les produits mis sur le marché de l'UE.

Un plan de travail 2022-2024 sur l'éco-conception et l'étiquetage énergétique des produits liés à l'énergie

Tant que le règlement précité n'est pas adopté, la Commission poursuit ses travaux dans le cadre de la directive sur l'écoconception existante. Le nouveau plan de travail prévoit la finalisation des révisions de règlements en cours et la liste des nouvelles catégories de produits qui feront l'objet d'études préparatoires[10]. **Les aspects de l'économie circulaire seront analysés spécifiquement, en particulier le contenu en matière recyclée, la durabilité**[11] et les **matières premières critiques.** Un « **repair score system** » du Joint Research Center sera intégré dans le règlement sur les tablettes et téléphones en préparation.

Une révision du règlement sur les produits de construction

Cette révision vise à renforcer et moderniser les règles en place depuis 2011. Elle créera un cadre **harmonisé pour évaluer et communiquer les performances environnementales et climatiques des produits de construction**. Les nouvelles exigences garantiront qu'une conception et fabrication basées sur l'état de l'art pour les rendre **plus durables, réparables, recyclables et plus faciles à remanufacturer**. Cela permettra également aux organismes de normalisation de réaliser plus facilement leur travail de création de normes européennes communes. Associé à des capacités de surveillance du marché renforcées et à des règles plus claires pour les opérateurs économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, cela contribuera à éliminer les obstacles à la libre circulation sur le marché intérieur. Enfin, le règlement révisé proposera des solutions numériques pour réduire les charges administratives en particulier pour les PME, notamment une base de données sur les produits de construction et un **passeport numérique**

Une proposition de directive sur les nouveaux droits des consommateurs dans le cadre de la transition verte

La proposition crée un nouveau droit à l'information sur la **durabilité** et la **réparabilité** des produits avec une proposition de modification de la directive sur les droits des consommateurs. Celle-ci introduit l'interdiction du greenwashing et de l'obsolescence programmée, avec également plusieurs amendements à la directive sur les pratiques commerciales déloyales.

Une Stratégie pour les textiles durables

La Commission devrait publier la **partie 2 du paquet sur l'économie circulaire** en juillet. Il couvrira probablement une nouvelle proposition de règlement sur la justification des allégations environnementales et vertes, un cadre d'action pour les plastiques biosourcés et un réexamen de la Directive sur les emballages et sur les déchets d'emballages. Dans ce cadre, la stratégie précitée visera à instaurer des critères d'écoconception et un passeport numérique pour les produits. Une initiative législative sur le droit à la réparation est également attendue au troisième trimestre 2022.

10 Émetteurs de chauffage basse température, équipements de pressing professionnel, lave-vaisselles professionnels, chargeurs universels, les bornes de recharge de véhicules électriques
11 Firmware et software

SUBSTANCES CHIMIQUES

L'interdiction s'accélère...

Le 14 octobre 2020, la Commission européenne a publié sa stratégie en matière de produits chimiques vers un environnement sans toxicité dans le cadre du **Green Deal européen.** La stratégie souligne qu'un cadre solide est nécessaire pour rendre la législation de l'Union plus forte et cohérente. Elle présente plusieurs actions visant à instaurer un environnement sans produits toxiques et à protéger les personnes et l'environnement des produits chimiques dangereux.

Pour faciliter cette action, la Commission a publié le **25 avril dernier une feuille de route pour classer par ordre de priorité ces substances** pour des restrictions (de groupe) au titre de REACH. Cette feuille de route, sans force contraignante, répond à trois objectifs :

1. Veiller à ce que les **engagements pris dans le cadre de la stratégie puissent être respectés** de manière transparente et en temps voulu. La liste évolutive incluse dans l'annexe présente les restrictions qui ont progressé, en particulier pour les substances les plus nocives. Il constituera la pierre angulaire de la planification pluriannuelle au titre des articles 68 et 69 de REACH, jusqu'à ce que les nouvelles règles sur l'approche générique soient mises en place.

2. Fournir **une vue d'ensemble** par le biais de sa liste permanente. La liste permanente contient des substances qui sont envisagées pour une mesure de gestion des risques ou pour lesquelles une entrée dans le registre des intentions a été soumise.

3. Fournir aux parties prenantes de la transparence et **permettre aux entreprises d'anticiper les restrictions (potentielles) à venir,** en commençant notamment par les activités de substitution.

La feuille de route guidera également la **hiérarchisation des substances** pour lesquelles des alternatives sûres et durables doivent être développées conformément aux critères de conception sûre et durable (SSbD) qui seront publiés par la Commission en 2022.

LETTRE ENVIRONNEMENT AVRIL 2022

ADHÉRENTS
Lettre Environnement de la FIEEC

Chaque trimestre la FIEEC met à disposition de ses adhérents une Lettre Environnement, résultat d'un travail de veille réglementaire sur les sujets clés pour nos industries dans les domaines de l'Environnement et du Développement durable.

COMING SOON !

La prochaine Lettre – à paraitre en juillet 2022 – reviendra entre autres sur les dernières actualités relatives à l'information du consommateur.

Si vous souhaitez la recevoir, faites-en la demande par mail : omouret@fieec.fr

Électronique

OBJECTIF FIBRE

Lancement de l'application FTTH mode d'emploi

Le 17 mai, la plateforme Objectif Fibre - qui regroupe les acteurs de la filière optique[12] pour assurer le déploiement et la maintenance du réseau fibre optique en France - a lancé la version 2.0 des guides de bonnes pratiques professionnelles : **son application « FttH Mode d'emploi ».**

Cette application mettra à la disposition des équipes de déploiement des réseaux optiques les règles de l'art à respecter pour des déploiements de qualité des réseaux FttH dans les immeubles neufs ou rénovés, résidentiels ou mixtes.

Cet outil comprend les guides déjà existants, et sera enrichi avec les guides à venir, offrant ainsi à l'ensemble de la filière une bibliothèque numérique des règles de bonne conduite à suivre sur les différents segments des réseaux FttH.

Téléchargez l'application sur ftthmodedemploi.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Garder le Cap !

Le rapport d'activité 2021 du GIMELEC, qui vient de paraitre, revient sur une année sous le sceau d'une forte reprise économique mondiale mais également marquée par la disruption des chaînes d'approvisionnement et les pénuries. Dans ce contexte hors norme, le GIMELEC et ses adhérents ont maintenu le cap de leurs actions en faveur de la réindustrialisation du pays et de la décarbonation de l'économie.

Consultez l'intégralité du rapport sur gimelec.fr

12 FFIE, FFT, FIEEC, Infranum, SERCE

Électrique

LA FFIE EN ACTION

Un séminaire sous le signe du futur !

Après plusieurs reports, le séminaire technique de la FFIE s'est enfin tenu à Aix Les Bains les 23 et 24 mars 2022. Avec un programme orienté vers les **énergies renouvelables et les nouvelles technologies,** le Président Emmanuel Gravier entouré des animateurs des groupes de travail (GT) techniques et des présidents départementaux de la région AURA ont partagé leur vision du bâtiment du futur.

Un séminaire cadencé en plusieurs temps forts :

- Visite de l'Institut National de l'Énergie Solaire et de l'Énergie Photovoltaïque avec des échanges passionnants sur la formation, l'autoconsommation, les nouveaux matériaux, l'innovation en matière de cellules solaires, etc.

- Visite du centre de commande de la production de l'eau potable de la communauté d'agglomération de Chambéry avec présentation des systèmes de supervision et d'exploitation des données, ingénierie, intelligence artificielle, maintenance,

- Réunion de travail autour du nouveau GT « Bâtiment du futur » et retour des contributions des autres GT suivi de temps d'échange.

Un guide sur le bâtiment du futur devrait aboutir à la fin 2022.

Les principaux enjeux et orientations s'articuleront autour du pilotage du bâtiment, de la gestion intelligente de l'énergie, des nouveaux services, des énergies renouvelables, de la sûreté et vidéoprotection, de la digitalisation des espaces.

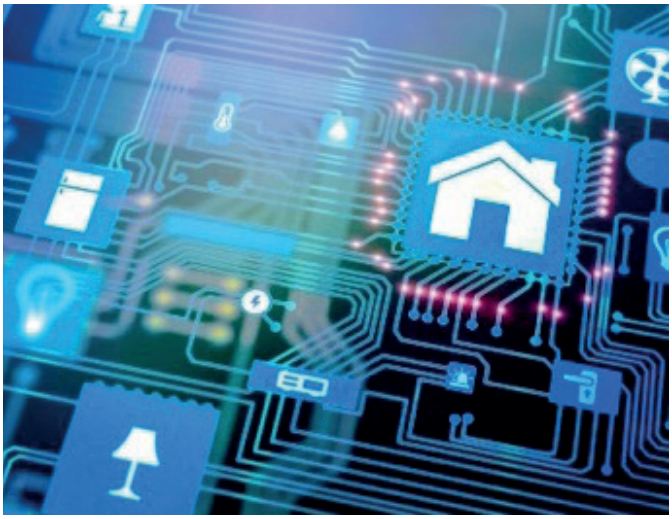

CONSOMMATION RESPONSABLE DES APPAREILS ÉLECTROMENAGERS

Le Gifam fait son grand retour à la Foire de Paris

Après deux ans d'absence, le Gifam a renouvelé son partenariat historique avec la Foire de Paris et animé une **série de conférences** autour du choix et de **l'entretien des appareils électroménagers**. Réalisées dans le cadre des Journées de la cuisine et de la consommation responsable, ces conférences ont été l'occasion de s'adresser au grand public et aux consommateurs.

Dans ce cadre, le Gifam a également décerné le **Prix Gifam de la Consommation Responsable** initialement créé en 2019. Son objectif : récompenser les efforts réalisés par la filière électroménager en matière d'écologie tout en guidant le consommateur vers des produits toujours plus respectueux de l'environnement.

Pour aider le jury dans son choix, trois critères principaux ont été étudiés :
1. **Le respect de l'environnement** : éco-conception du produit, niveau de consommation d'énergie de l'appareil,
2. **La durabilité** : durée d'utilisation prolongée, disponibilité et accessibilité des pièces détachées, démontabilité, facilité d'entretien de l'appareil,
3. **La recyclabilité** : qualités spécifiques facilitant le recyclage et la recyclabilité de l'appareil.

Cette année, l'aspirateur traîneau sans fil X-Ô de Rowenta a été choisi comme lauréat pour l'ensemble de ses qualités environnementales. Entièrement conçu, développé et produit en France, l'aspirateur de Rowenta est également totalement démontable et conçu pour être réparable pendant plus de 15 ans.

Pour plus d'informations, retrouvez les communiqués de presse du GIFAM sur gifam.fr

Formation

FORMATION A LA NORMALISATION

La FIEEC œuvre pour une expertise et des compétences renforcées

Pour asseoir le rôle de premier plan de la filière électrotechnologique dans la définition des normes au niveau mondial, le Comité électrotechnique français s'est engagé – sous l'impulsion de la FIEEC – dans le développement d'une **stratégie de formation à la normalisation et à l'évaluation de la conformité.**

En effet, le nombre d'experts engagés en normalisation est en constante diminution et risque à terme d'entraver le vecteur d'influence de nos entreprises et notre capacité à occuper des positions de gouvernance. Il est à noter que plus de 1000 experts de notre filière sont impliqués à ce jour dans des travaux européens ou internationaux de normalisation. Dans le même temps, le paysage de la normalisation devient plus complexe, avec de nouveaux défis technologiques et de protection des données qui rendent nécessaire l'acquisition de nouvelles compétences pour élaborer des normes.

Pour tenir compte de cet enjeu, il est primordial de nous doter d'une stratégie de formation et de montée en compétences de nos expertises pour soutenir la **compétitivité de notre économie, l'autonomie stratégique** de notre pays et contribuer au déploiement réussi de projets d'investissement d'avenir.

A travers un **plan pluriannuel ambitieux** conjuguant formation initiale et continue, plusieurs actions ont d'ores et déjà été identifiées à destination des entreprises, des pouvoirs publics, des écoles/universités et enfin des consommateurs. Parmi elles, la bonne **identification de l'offre de formation** actuellement portée par trois organismes sur le territoire :

- **AFNOR compétences,** qui délivre essentiellement des formations opérationnelles à la normalisation, voire « à la demande ».
- L'**École de guerre économique (EGE)**, qui a mis en place un MBA Normalisation, Innovation et Intelligence Économique (N2IE) particulièrement adaptée à un public de professionnels.
- L'**Université Gustave Eiffel (UGE)**, qui met en place un diplôme universitaire « Normalisation au service de la performance et de l'influence des organisations » (NPIO) ouvert aux cadres des organisations – entreprises, secteur public, associations.

Au-delà d'un outil de régulation des activités économiques, le **développement d'une culture de la normalisation** au sein des entreprises privées comme des organisations/ administrations publiques devient un véritable atout compétitif et stratégique.

C'est notre conviction profonde et l'un des axes de mobilisation de la FIEEC aujourd'hui !

Réunion du comité électrotechnique français de mai 2022
Présentation de la stratégie européenne de normalisation par Frédéric VAILLANT, Standardisation VP-Energy Management Schneider Electric & Vice-président du CENELEC.

Innovation

CLUB INNOVATION TECHNOLOGIQUE #INNOVTECH

La France lancée dans l'aventure du train à hydrogène

Le 14 avril dernier, experts et industriels se sont réunis pour notre désormais habituelle rencontre de l'innovation technologique. Organisée par la FIEEC, elle portait cette fois-ci sur le train à hydrogène.

Grâce à la présentation conjointe de **Philippe Tardivon** (Chef de projet Regiolis H2 - SNCF/Innovation & Recherche) et de **Kaïs Albouchi** (Tenders and Projects Director - **Alstom transport**), le train à hydrogène n'a plus aucun secret pour les participants à notre Club de l'innovation technologique ! Mais quel lien avec notre transition écologique ? Il est important de savoir que l'hydrogène est considéré comme vert en fonction de la manière dont il est produit, et plus précisément dont l'électricité nécessaire à l'électrolyse de l'eau est produite. Donc si l'électricité est verte, l'hydrogène est vert. C'est pour cela qu'en France, où notre mix énergétique est vertueux en termes d'émission de GES, l'hydrogène est particulièrement intéressant.

Que vient faire l'utilisation de l'hydrogène dans le cadre du transport ferroviaire ? 63.3% des émissions de GES sont causées par les trains TER, dont la moitié fonctionne encore au diesel. La question qui s'est alors posée à la SNCF est « Comment décarboner notre réseau TER ? ». Il y avait alors deux possibilités : électrifier le réseau pour un coût d'environ 1M€ du km en plaine, ou 2.5M€ du km en montagne. Soit des sommes colossales. La seconde option qui s'est imposée : changer la source d'énergie des TER pour passer à l'hydrogène.

C'est ainsi qu'est né le iLint, le train diesel devenu le **premier train à hydrogène du monde**. Mais comment fonctionne un train à hydrogène ? Il est propulsé par un moteur électrique dont l'alimentation est assurée par une **pile à combustible,** elle-même alimentée en hydrogène stocké à même le train sous forme gazeuse. L'oxygène présent dans l'air ambiant est combiné à l'hydrogène au sein de la pile, ce qui produit alors de l'électricité faisant fonctionner le moteur électrique. En somme, **un train à hydrogène est un train électrique produisant sa propre électricité à bord** ! Cela permet ainsi d'éviter le problème majeur du stockage de l'électricité.

Le train à hydrogène est un **exemple concret d'innovation** nous menant vers notre **transition écologique**. Mais l'utilisation de l'hydrogène ne se cantonne pas au ferroviaire, bien évidemment. Et les différentes stratégies nationales d'investissement dans l'hydrogène vert nous montrent qu'à l'avenir, l'on pourrait assister à une véritable économie de l'hydrogène.

De quoi animer nos futures Rencontres du Club de l'Innovation Technologique !

Pour retrouver la présentation de nos intervenants, rendez-vous sur fieec.fr

HYDROGÈNE VERT

Un potentiel de croissance colossal !

Avec l'étude de marché du GIMELEC, le syndicat professionnel de la filière électronumérique, publiée en avril dernier, nous savons que l'**hydrogène décarboné** représente un **potentiel économique colossal en France**, évalué jusqu'à **10 milliards d'euros cumulés d'ici 2030** pour les fabricants de matériel électrique et d'automatismes, dont une grande partie de PME et d'ETI.

Produit à partir de l'électrolyse de l'eau, il offre la perspective de se libérer de la dépendance de la France aux énergies fossiles dont nous observons aujourd'hui les conséquences géopolitiques.

« L'hydrogène est déjà massivement utilisé dans l'industrie sous sa forme dite grise, c'est-à-dire produite à partir d'énergies fossiles. Il y a aujourd'hui un véritable regain d'intérêt pour le substituer par sa forme verte, ou décarbonée, conséquence collatérale de l'explosion du prix du gaz liée à la guerre en Ukraine. On entend beaucoup parler de l'hydrogène pour son usage dans les transports, des voitures aux trains en passant par l'aviation légère.

L'étude du GIMELEC montre quant à elle que ***la performance environnementale et énergétique de l'hydrogène se joue surtout et d'abord dans l'industrie.*** *C'est là, à court terme, dans les usines sidérurgiques, chimiques et de raffinage qu'il permet le plus fort gain en termes de décarbonation. On parle de* ***11 millions de tonnes de CO2 pouvant être évitées chaque année*** *soit 15% des émissions de l'industrie. »* souligne Rodolphe de BEAUFORT, Délégué général adjoint du GIMELEC.

Pour favoriser son potentiel de croissance, le Délégué général adjoint du GIMELEC ajoute qu'il est essentiel que *« (…) l'écosystème industriel travaille de concert. C'est tout l'objet du groupe hydrogène constitué par le GIMELEC à l'issue de son étude : fédérer les offreurs de technologies au service du développement des capacités industrielles et de la compétitivité de ce secteur ».*

Pour consulter l'intégralité de l'étude, rendez-vous sur gimelec.fr

International | Europe

INTERVIEW

Eléonore Peyrat, cheffe du Bureau « Lutte contre la criminalité financière et sanctions internationales » Direction Générale du Trésor

Le Trésor joue un rôle clé dans la réponse à la crise en Ukraine, en intervenant sur les sanctions à deux titres : d'abord sur l'identification des impacts économiques des sanctions qui sont négociées et adoptées par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ; ensuite, et surtout, en tant qu'autorité nationale compétente pour mettre en œuvre les sanctions à titre national. Au sein de la DG Trésor, le bureau Multicom3 assure cette interface, avec l'appui des bureaux métiers de la direction générale.

1. Quelles sont les différentes sanctions prises par l'Union européenne depuis le début du conflit et quelles catégories de produits sont principalement ciblées ?

A la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février dernier, l'Union Européenne, en coordination étroite avec ses partenaires du G7, a adopté plusieurs paquets de sanctions. **D'une ampleur sans précédent,** ces sanctions visent à répondre à l'atteinte portée par la Russie à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, en violation grave et manifeste du droit international. Parmi les principales sanctions adoptées, qui se sont renforcées au fur et à mesure que la Russie poursuivait ses actes de guerre, certaines sont **financières** pour entraver la capacité de la Russie, et de son secteur bancaire à financer sa guerre, limiter l'accès aux réserves de sa Banque Centrale ou concernent le **gel des avoirs** à l'encontre d'individus ou d'entités russes proches du pouvoir.

Pour ce qui est des **sanctions commerciales**, l'objectif est principalement d'**enrayer la capacité logistique, industrielle, matérielle et économique de la Russie à soutenir son effort de guerre**.

Ces mesures ont ciblé le commerce avec les régions séparatistes ; le secteur **énergétique** avec, par exemple, l'interdiction d'importer du charbon et de réaliser de nouveaux investissements dans le secteur énergétique en Russie ; le secteur **aéronautique et spatial**, avec l'arrêt des ventes d'avions ou pièces détachées et des interdictions de survol de l'espace aérien européen ; les secteurs maritimes, des **marchés publics**, et des **transports** (routier, portuaire). De nombreuses restrictions à l'import (acier, fer) et à l'export (luxe, biens d'équipements, produits chimiques) ont été mises en place. Enfin les **biens de haute technologie ou à double usage** font l'objet de mesures de contrôle très strictes à l'exportation pour limiter la capacité de la Russie à disposer des technologies les plus avancées.

2. Pouvez-vous nous présenter la « cellule de crise » destinée à aider les entreprises qui doivent appliquer les sanctions européennes vis-à-vis de la Russie et de la Biélorussie ?

Les autorités françaises **ont fait de la mise en œuvre des sanctions une véritable priorité**. Dès l'adoption des premières sanctions, une task force a ainsi été constituée à Bercy comme au niveau européen et international (G7).

Dès le début de la crise, les autorités françaises se sont aussi organisées **pour s'assurer que tous nos opérateurs économiques soient informés de leurs obligations et accompagnés pour faire face aux conséquences engendrées**. A Bercy, au sein du Trésor, des Douanes, de la Direction générale des Entreprises (DGE) et du Service des Biens à Double Usage (SBDU) des « cellules Russie » ont été constituées pour répondre au mieux aux entreprises, avec des :

- **Consultations régulières avec les fédérations concernées**, en amont et après l'adoption des mesures, dans le but d'identifier les impacts et défis les plus saillants ;
- **Points de contacts dédiés** auprès de chaque direction (Trésor, Douanes, DGE / SBDU) et sur le terrain, avec le soutien d'experts sectoriels ;
- Supports d'information : site internet du Trésor, flash info gels, documentation en ligne, etc.

- L'objectif est d'informer, d'identifier les impacts et d'accompagner les entreprises dans cette situation inédite. Depuis fin février, **nous avons d'ailleurs reçu et traité plus de 2 000 sollicitations d'entreprises, de banques ou d'administrations.**

3. Afin de parer aux conséquences liées au conflit et aux sanctions prises par l'Union européenne, le gouvernement a élaboré un plan de résilience économique et social. Pouvez-vous nous rappeler ses objectifs ?

Pour faire face aux conséquences du conflit en Ukraine, le Premier ministre a annoncé dès le 16 mars 2022, le déclenchement d'un plan de résilience économique et social pour aider les entreprises et les ménages les plus touchés à traverser cette crise, **en déclinant 12 objectifs destinés à répondre à l'urgence.**

Pour les entreprises, des dispositifs de soutien à leur trésorerie ont été mis en place avec le **relèvement du plafond des prêts garantis par l'État** (PGE), dits « **PGE résilience** », et la **prolongation des dispositifs mis en place pendant la crise sanitaire** pour soutenir les entreprises affectées (reports de charges fiscales, activité partielle de longue durée, prêt croissance industrie et autres instruments de soutien par Bpifrance). Des aides d'urgence spécifiques aux secteurs les plus touchés, en particulier pour les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité sont importantes, ont par ailleurs été déployées. Enfin, des points de contact dédiés ont été mis en place au sein de la Team France Export.

Enfin, les services de l'État travaillent à préparer l'avenir en cherchant à réduire nos dépendances stratégiques à certains produits (énergétique, minerais), à faciliter la recherche de débouchés alternatifs et à sécuriser nos approvisionnements en intrants critiques.

À NOTER

La FIEEC mobilisée face aux conséquences du conflit en Ukraine !

Le pôle Affaires internationales de la FIEEC aide les entreprises à appréhender à la fois les sanctions économiques de l'UE qui visent la Russie et la Biélorussie mais aussi les sanctions prises par d'autres pays (USA, Royaume-Uni, etc...) ainsi que les contre-mesures russes visant des personnes ou des entités européennes.

Cela se traduit notamment par la diffusion d'une note de synthèse reprenant ces mesures avec tous les liens utiles, et, en annexe, la chronologie des différents paquets de sanctions. Par ailleurs, la FIEEC échange régulièrement avec les autorités compétentes françaises (Douane, DG Trésor, Service des biens à double usage...) pour porter les messages de la filière.

Pour rappel, voici les points de contact utiles, pour toute question relative :

- À la mise en œuvre des sanctions financières, vous pouvez contacter l'adresse suivante : sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr
- Aux biens à double usage et aux mesures de contrôle des exportations : doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr
- À l'approvisionnement en matières premières / produits semi-finis tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr
- Au risque Cyber (ANSSI) : cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr Tél. : +33 (0)1 71 75 84 68

L'Équipe FIEEC à votre disposition :
Pascal PERROCHON – Directeur des Affaires internationales – pperrochon@fieec.fr
Samy ZAHRI – Chargé de politique douanière – szahri@fieec.fr

EUROPEAN CHIPS ACT

Plaidoyer en faveur de la reconquête de notre souveraineté technologique européenne !

La FIEEC, avec 15 autres organisations nationales et européennes représentant les acteurs industriels des semi-conducteurs, est cosignataire d'une **position commune** rendue publique le 25 avril 2022 pour inviter les dirigeants européens à **adopter au plus vite le *European Chips Act*.**

Ces semi-conducteurs, essentiels pour les technologies de décarbonation mais aussi pour lutter contre la fracture numérique, sont au cœur de nos **transitions numérique et écologique**. En tant que matériaux capables de conduire l'électricité, ils sont présents dans la quasi-totalité des technologies du quotidien : de l'électroménager aux ordinateurs, en passant par nos véhicules.

Or, la **production mondiale** de ces matériaux est assurée par Taïwan à 50% ! Les autres pays leaders dans le domaine sont la Corée du Sud, le Japon, la Chine et les Etats-Unis, alors que l'**UE n'arrive qu'en 6ème position.**

Force est de constater que nous faisons face à une **pénurie** de ces semi-conducteurs qui met en péril l'ensemble des industries technologiques. C'est pour ces raisons qu'il est crucial d'en **assurer un approvisionnement stable et sécurisé**, afin de permettre à l'Europe d'atteindre sa souveraineté **technologique** et d'accomplir les transitions écologique et numérique tant attendues !
Pour y parvenir, 4 axes clés ont été identifiés :

- Favoriser les investissements permettant de rendre l'Europe plus compétitive ;
- Impliquer les industriels dans la gouvernance future du « European Chips Act » ;
- Élaborer des stratégies pour répondre aux crises d'approvisionnement ;
- Et coopérer avec des acteurs hors de l'UE partageant les mêmes ambitions.

Pour en savoir plus et retrouver la position commune, rendez-vous sur fieec.fr

EUROPEAN DATA ACT

Favoriser l'économie des données en Europe… sous certaines conditions

La FIEEC suit avec une grande attention la proposition de règlement européen dit « EU Data Act » présenté par la Commission européenne en février dernier. Pourvoyeuse de solutions technologiques de plus en plus connectées, notre profession partage l'importance accordée au développement de l'économie de la donnée au niveau européen.

Cependant, l'accès et le partage de données entre entreprises doit s'inscrire dans une **démarche volontaire entre entreprises** s'appuyant sur les relations contractuelles et un **cadre soutenable avec des exigences proportionnées.**

C'est tout l'objet de la **récente position présentée par Orgalim** en mai dernier à laquelle la FIEEC a contribué, qui repose la question du choix et de la faisabilité d'un certain nombre d'instruments politiques proposés dans la loi pour favoriser l'économie des données en Europe. Notre Fédération travaille également en étroite coordination avec le Medef et France Industrie sur cette réglementation majeure pour nos industries.

Retrouvez la position d'Orgalim sur la transformation digitale sur orgalim.eu

Carnet

DANIEL LE COGUIC

Nouveau Président de l'ACN

A l'issue de son Assemblée générale, qui s'est tenue le 25 mai 2022, l'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) a voté le renouvellement de sa gouvernance et validé sa nouvelle feuille de route stratégique.

Son président, Daniel Le Coguic, et la nouvelle gouvernance portent l'ambition d'accélérer la consolidation de la représentation de la filière de la Confiance Numérique - identité numérique, cybersécurité, IA de confiance - autour de deux grands axes stratégiques : renforcer la structuration de la filière en accompagnant la montée en puissance des start-up et des PME et rendre visibles, lisibles et accessibles les solutions de la filière auprès de tous les publics.

Ancien élève du Prytanée Militaire de la Flèche, de Sciences politiques, troisième cycle de finance et licence de droit, Daniel Le Coguic a fait toute sa carrière chez Bull dans l'informatique, a dirigé des filiales en Europe centrale et Orientale au moment de la chute du mur de Berlin en 1990. Il entre au comité exécutif de Bull en 2005 en tant que vice-président, prend la responsabilité du réseau international de Bull et de CEO de Bull Allemagne. Après 18 ans d'expatriation, il revient en France pour diriger la division produits et technologies de Bull.

Enfin, il dirige la filiale de Bull France avant d'intégrer Atos lors de l'acquisition de Bull par Atos en 2014. En tant que Senior Vice-President ATOS, il a alors la charge de la division Big Data et Sécurité en France et de coordinateur des activités d'ATOS pour Paris 2024. En janvier 2020, il prend la responsabilité du développement des activités de la division Big Data et Sécurité d'ATOS pour le secteur public et de la défense au niveau mondial.

LAURENT BATAILLE

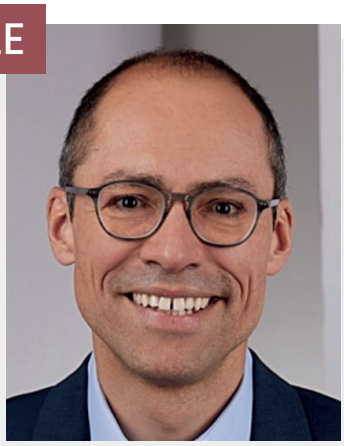

Nouveau Président du GIMELEC

Laurent BATAILLE, président de Schneider Electric France et membre du Comité Exécutif de Schneider Electric, a été élu le 20 mai 2022 à la présidence du GIMELEC. Les 210 entreprises membres du GIMELEC conçoivent et déploient les solutions électriques, d'automatismes et numériques pour l'électrification, la décarbonation et le pilotage des industries, des bâtiments, des infrastructures énergétiques ainsi que numériques et de l'électromobilité.

Laurent BATAILLE rejoint Schneider Electric en 2004 au sein de la Direction de la Stratégie et des Acquisitions. Il occupe différents postes à responsabilités dans la division industrielle CST de 2006 à 2011 avant de mener l'activité Solaire de Schneider Electric de 2011 à 2014. En 2014, il prend la tête de la division EcoBuilding avant d'être nommé Directeur Général Digital Energy en janvier 2019. Avant de rejoindre Schneider Electric, il était consultant pour McKinsey & Company. Laurent Bataille est titulaire d'un MBA de l'INSEAD et d'un Master en Mathématiques Appliquées de l'École Polytechnique (France).

« *Je suis très honoré de pouvoir représenter la filière électronumérique au travers de la présidence du GIMELEC. Nos entreprises et leurs solutions sont indispensables à l'électrification, à la digitalisation et à l'efficacité énergétique qui sont au cœur des objectifs de décarbonation et de performance de notre économie. Les défis sont majeurs mais je suis confiant dans la capacité collective de notre filière d'excellence à accélérer l'émergence d'un monde plus électrique, numérique et écologique* » a-t-il déclaré.

STÉPHANE MARTINEZ

Nouveau Président d'ACSIEL

ACSIEL Alliance Électronique, organisation professionnelle de référence regroupant l'ensemble des acteurs alimentant la chaîne de valeur de l'électronique, a annoncé le 25 mai 2022 l'arrivée de Stéphane Martinez en tant que nouveau Président.

Il succède à Jean-Luc Estienne, Président d'ACSIEL depuis 2017 qui, grâce à une volonté forte de rassemblement et de conquête, a permis au syndicat de renforcer son rôle fédérateur de l'industrie électronique en France, notamment en participant activement à la création du Comité Stratégique de la Filière électronique.

« Notre Alliance a vocation à être un interlocuteur reconnu auprès de l'ensemble des acteurs de l'écosystème et de la chaine de valeur (pouvoirs publics, groupements professionnels, donneurs d'ordre, ...) pour stimuler la compétitivité du secteur en termes d'innovation et de développement industriel et commercial ».

Après une formation initiale en tant qu'ingénieur ENPC et un passage en début de carrière au sein du GIFAS (Syndicat Aéronautique et Spatial) et en Cabinet d'audit financier, Stéphane Martinez travaille depuis 21 ans chez STMicroelectronics où il a occupé de multiples fonctions en France, en Italie, à Genève, à Singapour pendant 10 ans. Depuis bientôt 6 ans, il est le directeur du site de Tours. Stéphane Martinez a accepté cette nouvelle présidence avec une ambition en lien avec celle de l'Alliance : défendre, faire reconnaitre et développer le secteur de l'électronique française.

« C'est un honneur d'avoir été élu Président d'ACSIEL Alliance Électronique. Je suis convaincu de la force de notre industrie en France et je compte représenter au mieux les intérêts de l'ensemble des membres de l'Alliance. Dans un contexte à la fois favorable au développement mais subissant l'impact des crises successives, il nous faudra renforcer nos liens en Europe et savoir mettre en avant les atouts de notre industrie électronique française. Je tiens à remercier Jean-Luc Estienne qui, après 4 ans de service remarquable, a accepté de rester en tant que président d'honneur d'ACSIEL, assurant ainsi une continuité dans les actions engagées. »

GAUTIER RENOUX

Nouveau Président du GIL- Syndicat du luminaire

Le Conseil Administration du GIL- Syndicat du luminaire a élu le 25 mai 2022 Gautier Renoux à la présidence du GIL -Syndicat du luminaire. Il succède à Marie-Pierre Le Strat qui a dû démissionner de son poste pour des raisons personnelles. *« L'histoire du GIL-Syndicat du Luminaire est riche de 204 ans d'existence, ce qui va m'obliger à être humble et sérieux dans mes choix. J'espère néanmoins pouvoir écrire une nouvelle page de l'histoire de ce syndicat. »* déclare Gautier Renoux.

Et de poursuivre *« je souhaite accélérer la modernisation de notre syndicat, renforcer notre communication et valoriser notre image. Les règlementations et les normes imposées doivent devenir, pour nos entreprises adhérentes, de véritables opportunités de développement de marché. Une parfaite connaissance de ces règles est indispensable et notre rôle est d'assurer cet accompagnement. »*

Ses prédécesseurs les plus récents, Marie-Pierre Le Strat et Bernard Alfandari, ont permis à l'organisation de croitre et d'améliorer sa représentativité, ainsi que les services proposés à ses adhérents.

Place aux partenaires

ZVEI
Le partenaire industriel allemand des électrotechnologies

Le ZVEI est l'une des associations industrielles les plus importantes d'Allemagne. Il représente les intérêts du secteur électrique, électronique et numérique de haute technologie avec un éventail de produits très large et extrêmement dynamique.

L'ADN de l'association repose sur l'échange d'expériences et de points de vue entre ses membres sur des sujets à la fois techniques, économiques, juridiques et sociopolitiques afin de promouvoir des positions communes. Avec des propositions sur la recherche, la technologie, la protection de l'environnement, l'éducation et la politique scientifique, le ZVEI est un stimulateur du progrès technologique, et soutient les travaux de normalisation internationale liés au marché.

Les membres du ZVEI représentent plus de 1 600 entreprises de toutes tailles, qui créent environ 90% des emplois de l'industrie électrique en Allemagne et réalisent près de 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La FIEEC et le ZVEI ont engagé depuis plusieurs années une coopération étroite pour adresser les enjeux communs à leurs industries. Cela s'est traduit par des participations croisées à de nombreuses instances : assemblées générales, assises, conférences commune ou coordination sur des dossiers européens.

Plusieurs réalisations ont été menées au cours de l'année passée :

• Une **coordination politique renforcée** entre les directions générales,
• L'alignement de nos positions vis-à-vis de l'instance européenne Orgalim,
• La parution de plusieurs **positions communes** sur :
- La **taxonomie** : avec une lettre ouverte rappelant l'urgence d'accélérer l'adoption d'un cadre de financement durable et de reconnaitre le rôle clé des solutions électriques industrielles,
- Le **European Chips Act** : la FIEEC et le ZVEI participent activement aux discussions en cours sur ce paquet européen dont l'objectif est de doubler la part de la production européenne de semi-conducteurs dans la production mondiale à horizon 2030. Les deux organisations ont signé, avec plusieurs partenaires européens, un Joint Statement, participé activement à la position commune BDI[13]/Medef/France industrie et apporté une réponse commune avec l'ESIA[14] à la consultation de la Commission européenne.
- L'organisation d'un webinaire commun sur la **présidence française du Conseil de l'Union européenne**, le 8 mars dernier, en présence de la DGE pour échanger sur les priorités de nos industries,
- Une coordination à venir sur le **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières** (MACF).

Benoît Lavigne, Délégué Général de la FIEEC

« La période que nous traversons, loin d'ébranler la détermination de nos entreprises, renforce notre conviction qu'il faut accompagner les profonds changements sociétaux en cours. Les derniers mois ont montré que nous devons accélérer – avec la forte coopération et le soutien des institutions européennes – la construction d'infrastructures numériques et énergétique robustes permettant d'améliorer la vie des citoyens, des entreprises et de l'administration. »

Wolfgang Weber Délégué Général du ZVEI

« La réussite des transformations verte et numérique sont le passage obligé pour faire de l'Europe un site attractif pour l'innovation et les investissements dans le futur et créer une croissance durable. »

13 Federation of German Industries
14 European Semiconductor Industry Association

Agenda

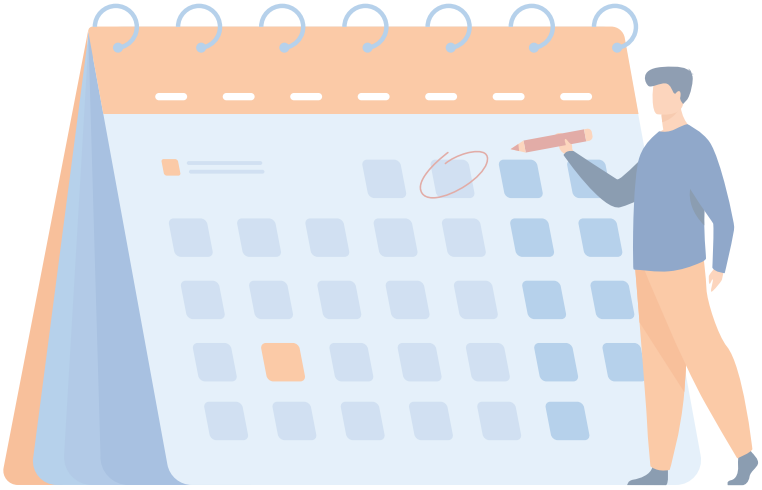

15 SEPTEMBRE 2022

TOURNÉE DU GRAND CIRCUIT
DES ÉLECTRICIENS SUR LA
« GESTION INTELLIGENTE DE L'ÉNERGIE »
14h30 - Le bâtiment intelligent

Le Grand Circuit est le rendez-vous de l'ensemble des acteurs qui améliorent la ville. Les évènements de la thématique #Électricité réunissent de nombreux experts qui y décryptent les enjeux.

Retrouvez toute l'information sur
amelioronslaville.com/grand-circuit

7 JUILLET 2022

ASSEMBLEE GENERALE
EVENEMENTIELLE & GARDEN PARTY
17H00 - Grand Auditorium
Espace Hamelin 17 Rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris

Avec une table ronde sur le thème « Comment recruter les futurs acteurs de la Tech ?» et un focus sur la jeunesse et les femmes dans l'industrie.

08 JUILLET 2022

VENEZ DECOUVRIR LE NOUVEAU
FORMAT FAB-DIS V3.0

FAB-DIS, le format d'échange de données de référence pour l'approvisionnement du bâtiment et de l'industrie, évolue pour répondre aux besoins du marché, aux pratiques des clients et aux évolutions règlementaires. En charge du marketing ? Impliqué dans la fourniture de données ? Le référencement des produits ? Ce RDV est pour vous.

Dans ce cadre, **IGNES et FDME-FNAS** vous invitent à un **webinaire de 11h00 à 12h30** pour découvrir les améliorations offertes par la V3.0 pour renforcer votre efficacité commerciale et le calendrier de déploiement du nouveau format et outils.

Pour vous y inscrire, rendez-vous sur ignes.fr

20 SEPTEMBRE 2022

2ÈME COLLOQUE SUR L'AVENIR
DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE
TERRESTRE (TNT)
Maison de l'Artisanat, 12 avenue Marceau, 75008 Paris

L'AFNUM est partenaire exclusif de l'organisation du 2ème Colloque sur l'Avenir de la TNT, organisé par le magazine Smart Intégrations Mag. Le Colloque réunit tous les professionnels de la distribution et de la réception de la TNT.

27 SEPTEMBRE 2022

« DEVOIR DE VIGILANCE
EUROPÉEN : DE NOUVELLES
OBLIGATIONS POUR VOS ENTREPRISES ? »

Évènement consacré à la proposition de directive européenne sur le Devoir de Vigilance, en présence de la Direction Générale du Trésor et d'une avocate partenaire spécialisée sur le sujet.

6 OCTOBRE 2022

RENCONTRE DU CLUB DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE
#INNOVTECH
Webinaire

« La 6G, une révolution à venir ? »
Ces rencontres sont conçues comme un cycle de rencontres régulières mettant à l'honneur les innovations, les produits, les process et les tendances technologiques émergents autour de 2 intervenants de haut niveau et experts.

6 - 9 OCTOBRE 2022

SALON DE LA PHOTO
Grande Halle de la Villette à Paris

Après 2 ans de suspension pour cause de pandémie, le Salon de la Photo revient en 2022. L'AFNUM et plusieurs de ses membres fabricants d'équipements et accessoires photos sont co-organisateurs de ce grand événement français dédié à l'univers de la pratique de la photographie et de la vidéo.

7 OCTOBRE 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA FFIE - LA BAULE

24 NOVEMBRE 2022

TOURNÉE DU GRAND CIRCUIT
DES ÉLECTRICIENS SUR LA
« GESTION INTELLIGENTE DE L'ÉNERGIE »
14h30 - La transformation des bureaux en logements

Le Grand Circuit est le rendez-vous de l'ensemble des acteurs qui améliorent la ville. Les évènements de la thématique #Électricité réunissent de nombreux experts qui y décryptent les enjeux.

Retrouvez toute l'information sur
amelioronslaville.com/grand-circuit

FIEEC

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION

Ils adhérent à la Fédération

ACR Syndicat

ACN
Alliance pour la confiance numérique

acsiel
Alliance Electronique

AFNUM
Alliance Française des Industries du Numérique

cédis
Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

e-VISIONS
ensemble, toute la communication visuelle

gifam
Le groupement des marques d'appareils pour la maison

GIL
Syndicat du luminaire

GIMELEC
Nous décuplons les énergies

ENSEMBLE ignes DONNONS VIE AU BÂTIMENT

SIEPS

SIRMELEC
Service & Maintenance de matériel électrique

SNESE
LES FABRICANTS D'ÉLECTRONIQUE

LE DISPOSITIF MÉDICAL
snitem
Pour faire avancer la santé

ser
Syndicat des énergies renouvelables

spap

SPDEI
Syndicat Professionnel de la Distribution en Électronique Industrielle

SYCABEL

SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE

SyM
SYNDICAT DE LA MESURE
Measurement Association

numeum
Engager le numérique

Uniclima

Membres associés

FÉDÉRATION DES ASCENSEURS

FFIE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Ficam
CINÉMA AUDIOVISUEL MULTIMÉDIA

InfraNum

SERCE
Les entreprises de la transition énergétique et numérique

Espace Hamelin
Centre d'affaires & services

VOTRE CENTRE D'AFFAIRES ET SERVICES **UNIQUE AU COEUR DE PARIS**

Vos événements en **mix présentiel distanciel**

Formations, Meetings, Assemblées Générales, Conseils d'Administration, Conférences thématiques, Examens professionnels

Une agence de **communication intégrée**

Mais aussi ...
vos événements festifs,
déjeuners et dîners, team building

Venez rédecouvrir le plaisir d'être ensemble dans nos espaces !

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H30

Parking à disposition à l'Espace Hamelin (tarif à l'heure ou mensuel)

Pour toute demande, rendez-vous sur le site www.espace-hamelin.fr
17, rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS